

Académie Royale de Langue et de Littérature françaises
de Belgique

TEXTES ANCIENS — TOME III

RENAUT [DE BEAUJEU]

LE LAI D'IGNAURE
OU
LAI DU PRISONNIER

édité par

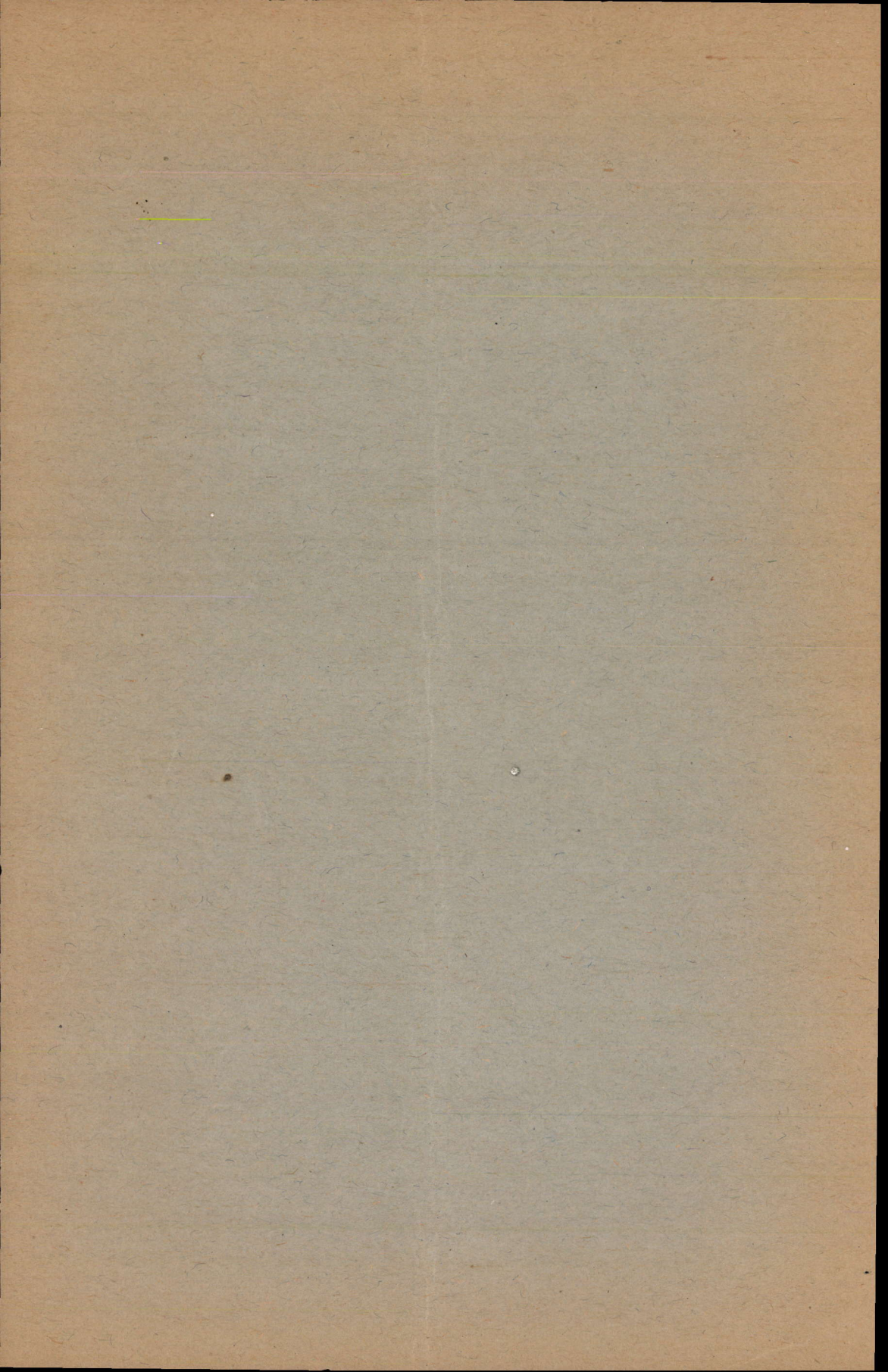
Rita LEJEUNE

Agrégée de l'Enseignement Supérieur de Belgique
Chargée de cours à l'Université de Liège



BRUXELLES, PALAIS DES ACADEMIES.

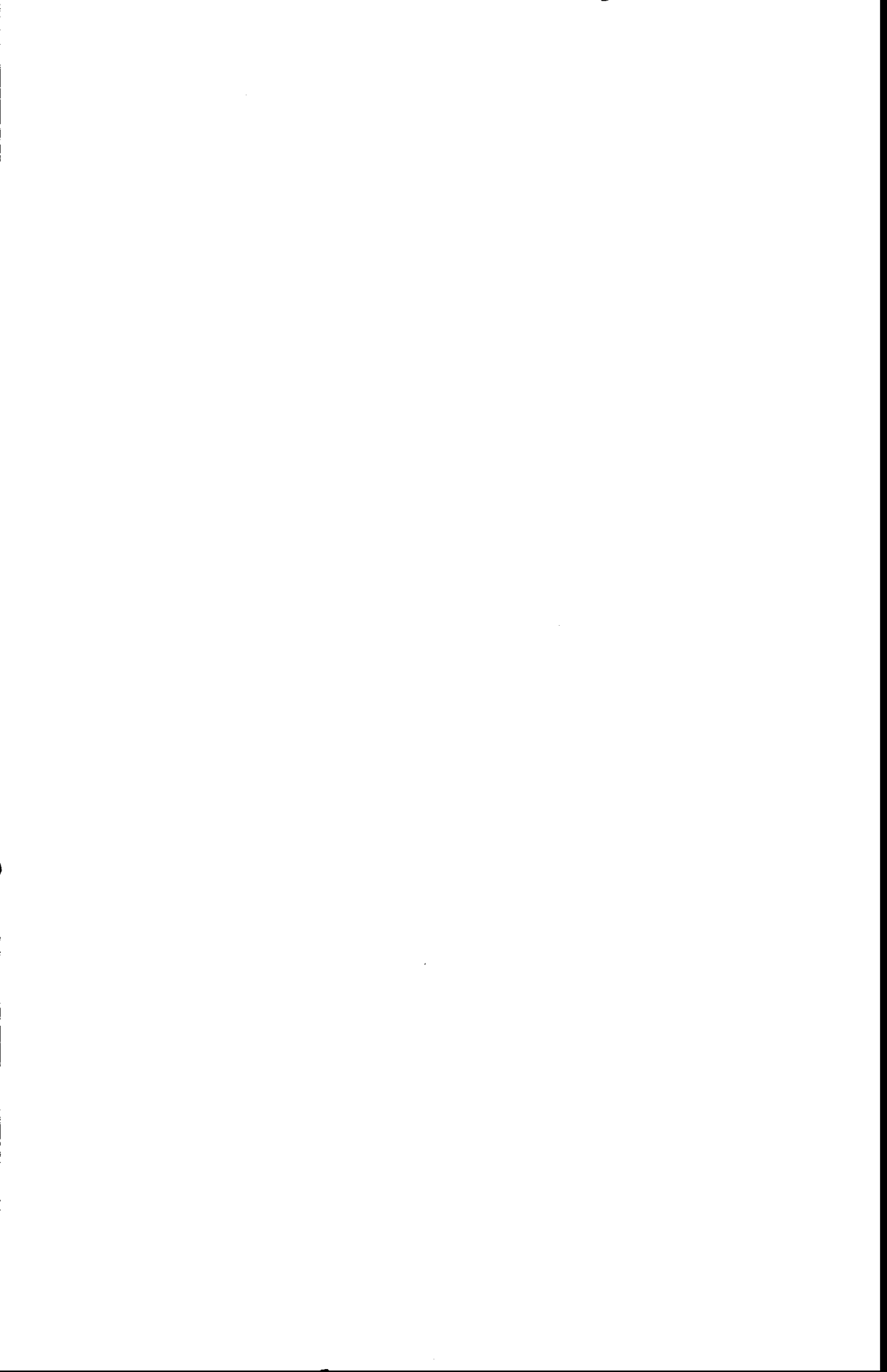
LIÈGE, H. VAILLANT-CARMANNE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.



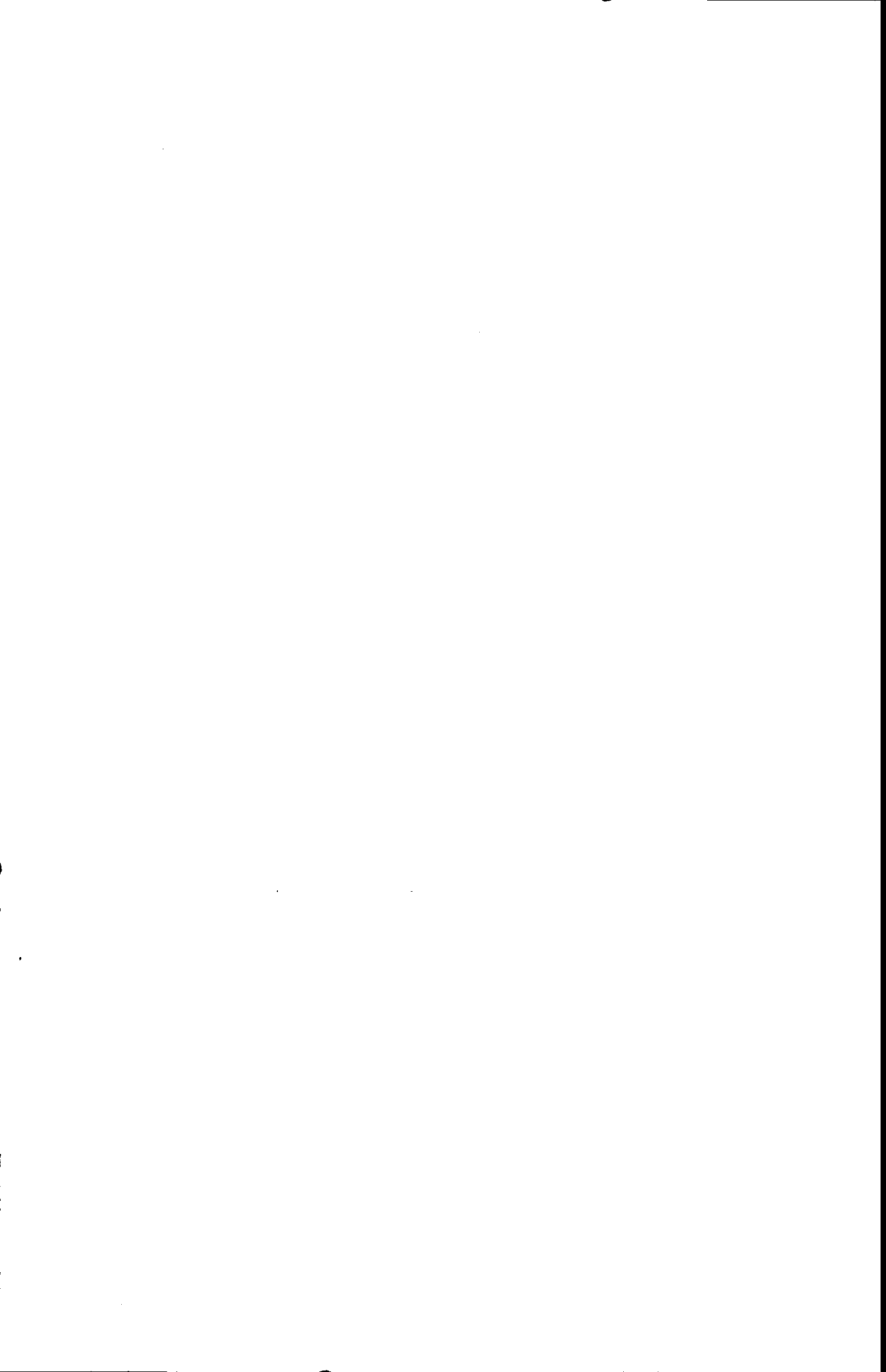
à Monsieur Jean Willems
Directeur du Fonds National de
la Recherche Scientifique,
en respectueux hommages.

Pitelejeune

FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE		
7159	L. 15/2	
24 NOV 1938		
Fiches	Direction	Secrétariat



LE LAI D'IGNAURE
OU
LAI DU PRISONNIER



**Académie Royale de Langue et de Littérature françaises
de Belgique**

TEXTES ANCIENS — TOME III

RENAUT [DE BEAUJEU]

**LE LAI D'IGNAURE
OU
LAI DU PRISONNIER**

édité par

Rita LEJEUNE

Agrégée de l'Enseignement Supérieur de Belgique
Chargée de cours à l'Université de Liège



BRUXELLES, PALAIS DES ACADEMIES.

LIÈGE, H. VAILLANT-CARMANNE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

11495

1938

IMPRIMÉ EN BELGIQUE



INTRODUCTION

I. — Analyse du poème

L'auteur se propose de raconter une « aventure » qui, dans une époque où l'intérêt seul domine, a le mérite d'un enseignement courtois (v. 13). Elle advint jadis, en Bretagne. C'est celle d'Ignaure qui, de naissance modeste, sut néanmoins mener vie joyeuse et, par surcroît, fort galante : d'où le surnom de « rossignol » que lui donnaient les dames. Non loin de sa résidence, habitaient douze barons, tous mariés, qui avaient des épouses charmantes. Le damoiseau parvint à s'approcher d'elles, à leur parler d'amour, et à faire, de chacune, son amie. Et pendant plus d'un an, pas une d'elles ne soupçonna que le séduisant Ignaure pouvait être infidèle (v. 64).

Par un beau jour de juin, cependant, elles se trouvèrent réunies dans un verger. Un jeu, tout profane, les amuse — un simulacre de la confession religieuse. L'une des amies fera le prêtre, et ses compagnes viendront, tour à tour, lui confier le nom de leur amant. Ainsi verra-t-on bien « qui aime le plus hautement », c'est-à-dire, qui a le mieux placé son amour (v. 94).

Voici donc le défilé des singulières pénitentes. Toutes vont faire le même aveu à la « dame prêtresse » abasourdie ; toutes — celle qui est doucement émue, et l'orgueilleuse, et la naïve, et la timide, et celle qui est osée — toutes, enfin, soupirent : « c'est Ignaure »... (v. 195).

On devine l'émoi général et le courroux de l'assemblée lorsque la dame qui a reçu les confessions déclare à ses

compagnes : « En vérité, chacune d'entre vous m'a dit le nom d'un seul chevalier, et moi-même je l'aime aussi... » Comment se venger d'une telle félonie ? L'une des dames suggère que la première à qui Ignaure s'adressera, l'attire, sous prétexte de rendez-vous, dans ce même verger où l'attendront toutes ses victimes ; on le convaincra de son infamie et il sera mis à mort (v. 243).

Ignaure tombe dans le piège et, accourant au lieu indiqué, il y trouve ses douze amies, armées chacune d'un couteau affilé. Les reproches l'assaillent, et les injures. Le jeune homme se défend comme il peut : « Mais je vous aime », répond-il à l'une ; « mais je vous aime aussi », riposte-t-il à l'autre. « Mais je vous aime toutes également », finit-il par avouer — déclaration qui porte l'indignation des dames à son comble. Déjà elles allaient réaliser leurs menaces, quand elles se sentent émues par l'aimable désinvolture avec laquelle il se résigne à son sort. Celle qui joua le rôle de confesseur propose alors de l'épargner s'il choisit une seule dame et promet de l'aimer désormais fidèlement. Le beau damoiseau hésite encore un moment, puis, finalement, il fixe son choix sur celle qui l'a sauvé (v. 365).

Détermination fatale, souligne l'auteur. Car, dorénavant, Ignaure qui se montrait si prudent quand il partageait son amour entre tant de femmes, ne fait plus tant de façons pour manifester son sentiment à une seule. Or il arrive qu'un « losengier » ait ainsi vent de ce qui s'est passé dans le verger, et révèle aux douze barons — non sans cynisme — leur commune infortune. Ceux-ci jurent de réserver au séducteur un châtement éclatant et ils trouvent dans le mari de l'amie élue le plus acharné des vengeurs (v. 467).

Le mari guette les amants et les surprend sans qu'Ignaure puisse se défendre. Il fait emprisonner le chevalier et annonce à son épouse son dessein tragique. Pendant qu'il délibère avec les autres maris, les femmes de ceux-ci sont alertées par leur rivale du danger que court l'homme qu'elles n'ont cessé d'aimer. Elles essaient d'un ultime moyen, le

chantage : elles ne mangeront plus, déclarent-elles à leurs époux, tant qu'Ignaure n'aura pas été remis en liberté. Leur jeûne dure quatre jours. Alors, les barons exercent contre elles leur horrible vengeance. Après avoir fait mettre à mort leur prisonnier, ils lui arrachent le cœur, ils le « démembrant », et ils servent aux dames affamées, qui ne résistent plus, les lambeaux de chair humaine (v. 558). Et quand, après ce sinistre repas, la femme de celui qui le surprit en sa maison, redemandera, comme ses compagnes, ce qu'est devenu le malheureux Ignaure, le mari lui apprendra brutalement la vérité : elles ont toutes mangé la chair de celui qui les aimait (v. 575).

Désespérées, les dames se laisseront mourir de faim, en ne cessant de regretter Ignaure. Elles font une plainte sur son destin tragique ; chacune d'elles, en cette plainte, célèbre, tour à tour, les mérites de l'homme aimé.

Et voilà pourquoi le lai que Renaut s'est proposé de remémorer contient douze « vers pleins », c'est-à-dire douze couplets (v. 625).

Renaut évoque alors l'image de celle qui lui fit composer ce récit. Elle est merveilleusement belle, mais elle ne lui appartient pas. Elle l'a seulement enchaîné. Et il ne se plaint pas puisqu'il aime sa chaîne. Comme Ignaure, jadis, l'amour l'a fait prisonnier (v. 660).

II. — Manuscrit, éditions et adaptations

La *Lai d'Ignaure* ne nous a été conservé que par un manuscrit, le précieux 1553 du Fonds Français de la Bibliothèque Nationale à Paris (ancien 7595), qui date de 1284 ⁽¹⁾. Il y occupe les folios 485 à 488, chaque folio comprenant deux colonnes de 44 vers. « *Li Lays d'Ignaure* » — que la rubrique seule du manuscrit dénomme de cette façon, car l'auteur avait donné à son œuvre le titre de *Lay del Prison* ⁽²⁾ — est la 35^e œuvre du manuscrit ; il vient après *Li Flours d'amours* et précède *Dant Constant du Hamiel*.

Après un long oubli, le *lai d'Ignaure* fut révélé en partie, vers 1780, par Le Grand d'Aussy qui en donna un résumé assez fidèle dans ses *Fabliaux ou Contes du XII^e et du XIII^e siècle* ⁽³⁾. A la même époque, Imbert en fit une adaptation dans ses *Nouvelles Historiettes en vers* sous le titre *La Vengeance* ⁽⁴⁾. Le nom d'Ignaure se mue en *Elénor*, le thème du cœur mangé a disparu et, seule, subsiste l'histoire des douze amies du chevalier : le tout, dans la plus pure tradition du conte galant du XVIII^e.

Plus près de nous, M.-J. Chénier donne un examen du

⁽¹⁾ L'année est connue par une mention qui figure dans l'explicit du manuscrit. V. à ce sujet Paul MEYER, *Romania*, 1884, p. 629 et ZOTENBERG et MEYER, *Barlaam und Josaphat*, p. 329.

⁽²⁾ V. plus bas, p. 29, note 5.

⁽³⁾ Une nouvelle édition de ses cinq volumes parut à Paris en 1781. Le « *Lai du Prisonnier* alias *Lai d'Ignaurès* par Renaud » y figure au t. IV, pp. 126-139. Il est suivi de *Notes* pp. 139-145 où Le Grand est le premier à mentionner la légende du cœur mangé et à parler de sa diffusion.

⁽⁴⁾ Amsterdam, 1781, pp. 35-47.

Lai dans une *Leçon sur les Fabliaux* ⁽¹⁾ et Saint-Marc Girardin, qui goûte particulièrement l'œuvre, en fait une belle analyse ⁽²⁾.

Enfin, en 1832, le *Lai d'Ignaure* fut publié pour la première fois par L. J. N. Monmerqué et F. Michel ⁽³⁾. Cette transcription des premiers âges de la philologie romane, qui compte évidemment plusieurs fautes de lecture, fut améliorée par Bartsch, après collation du manuscrit, dans *La langue et la littérature françaises, depuis le IX^e siècle jusqu'au XIV^e siècle* ⁽⁴⁾. Toutefois, on peut encore relever chez Bartsch certaines erreurs ; en outre, on est en droit de lui reprocher une hardiesse excessive dans les nombreuses corrections qu'il a fait subir au manuscrit.

Par ailleurs, aucune de ces deux éditions ne contient une analyse du poème, une étude sur la langue de l'auteur, des notes et un vocabulaire. Le présent travail est donc la première édition critique du *Lai d'Ignaure*.

⁽¹⁾ *Œuvres*, t. IV, p. 98.

⁽²⁾ *Tableau de la littérature française au XVI^e siècle, suivi d'études sur la littérature du moyen-âge et de la Renaissance*, Paris, 1862, pp. 145-150.

⁽³⁾ *Lai d'Ignaurès, en vers, du XII^e siècle, par Renaut, suivi des Lais de Melion et du Trot, en vers, du XIII^e siècle*, Paris, 1832, pp. 5-30.

⁽⁴⁾ Paris, 1887, pp. 554-568, sous le titre RENAUT, *Lai d'Ignaure*.

III. — Établissement du texte

Le texte du manuscrit est fidèlement reproduit, sauf aux endroits où des corrections apparaissaient absolument nécessaires.

Le copiste, en effet, s'est parfois montré négligent ou, tout au moins, distrait. Il oublie une conjonction (v. 5), emploie erronément des pronoms, des articles ou des prépositions (v. 464, 562 ; 505, 537, 623 ; 248), estropie des noms (v. 155, 275, 327), ou substitue des traits de son dialecte aux traits originaux. Mais il n'est pas toujours responsable des irrégularités que l'on trouve dans le texte. Par exemple, de certaines rimes fautives. Bartsch en a corrigé plusieurs alors que c'est un trait de l'auteur de se contenter volontiers d'assonnances. Bartsch a prétendu également faire disparaître certains hiatus : à tort, il s'agit ici d'une licence personnelle de l'auteur que l'on retrouve dans d'autres vers où la correction n'est pas possible. On peut faire la même réflexion en ce qui concerne certaines césures épiques ⁽¹⁾.

Dans cette édition, les modifications apportées au manuscrit ont été signalées par des crochets [].

L'abréviation *mlt* est rendue par *molt*, forme attestée au v. 72.

Les chiffres romains ont été transcrits en toutes lettres.

La division en paragraphes n'existe pas dans le manuscrit ; elle a été introduite dans un but de clarté.

(1) Sur ce point, v. *Langue et Versification* de l'auteur.

IV. — La Langue de l'auteur

Je n'en donnerai ici que les principales caractéristiques.

PHONÉTIQUE

VOYELLES ACCENTUÉES.

1. *a* tonique libre latin > *e* qui rime avec lui-même : *verité* : *bonté* 147-8 ; *biauté* : *molé* 589-90 ; *enganee* : *matinee* 481-2 ; *pavee* : *recelee* 511-12.

2. *el* < latin *a le* apparaît dans la rime *cruel* : *ostel* 379-80.

3. *-olis* latin donne 1) *-eus* dans *tex* qui rime avec lui-même 637-8 ; 2) *aus* dans *consaus* : *vassaus* 419-20.

4. *a* tonique libre latin précédé d'un yod est confondu avec *é* dans *donné* : *assasé* (*a d s a t i a r e*) 553-4.

5. *iée* réduit à *-ie* est attesté par *envie* : *vie* 55-6 ; *polie* : *negie* 633-4 ; cfr. la rime imparfaite *lie* : *aprise* 143-4. (*Renvoisies* : *prisies* 81-2).

6. A côté d'une quinzaine d'exemples où *an* et *en* ne sont pas confondus, on trouve des cas de confusion : *amendance* : *penitanche* 127-8 ; *samblant* : *talant* 287-8 ; *dolans* : *vaillans* 355-6 ; *ame* : *femme* 503-4.

7. *-ain* rime avec lui-même : *Giermain* : *main* 405-6 ; *mains* (manus) : *plains* (planctus) 615-16.

8. La diphtongue *ai* < *a* + yod est réduite à *-e* dans les rimes *estre* : *mestre* 413-14, 485-6 ; et *maistre* : *prestre* 105-6.

9. A côté de la rime *sage* : *signorage* (dans *aufage* : *message* 253-4, *aufage* doit avoir été substitué à un autre mot, v. *Vocabulaire*), la valeur du suffixe *-aticu* > *-aige* est attestée par *barnage* : *largeche* 593-4 et *barnage* : *saigne*

155-6. Cfr. *barnage* : *esrage* 173-4 qu'il faudrait sans doute lire *barnaige* : *esraige*.

10. -able ne rime qu'une fois avec lui-même : *couvignables* : *delitables* 605-6.

11. **estranea* > *estraigne*, forme attestée par la rime *Bretaigne* 15-16. Cfr. v. 231-2 où *estraigne* rime avec lui-même.

12. *ɛ* latin tonique libre + yod > *i* : *païs* : *pris* 25-26 ; *empire* : *dire* 111-12 ; *ire* : *sire* 439-40 ; *sire* : *detire* 507-8 ; *delit* : *eslit* 607-8.

13. *ɛ* tonique entravé > -ie dans *reviel* : *chastiel* 83-4, 471-2 ; *biel* : *damoisiel* 591-2, mais c'est probablement une graphie du copiste à en juger par l'usage constant de ce dernier (v. pp. 21 et 23) et par la rime *Hohiel* (= Hoël breton) : *chastiel* 21-2.

14. *e l l u s* > -iaus qui rime avec lui-même : *calimiaux* : *dansiaux* 31-2 ; *reviaux* : *dansiaux* 63-4 ; *coutiaux* : *mantiaux* 247-8 ; *coutiaux* : *damoisiaux* 425-6.

15. *e* ouvert libre + nasale > -ien qui rime avec lui-même : *vient* : *souvient* 53-4.

16. *e* ouvert latin entravé + nasale > *en* qui peut se confondre avec *an* (v. N° 6).

17. *e* fermé latin libre > -oi qui peut rimer avec -oi provenant de *o* + yod : *voie* (via) : *voie* (videat) 369-70 ; *moi* (m e d i u) : *moi* (m e) 305-6 ; *memoire* : *voire* 619-20.

18. *e* fermé + *l* + *s* > 1) -eus : *Dex-crueux* 323-4 (sur cette rime, v. plus bas, p. 20) ; 2) -aus : *consaus* : *vassaus* 419-20.

19. yod + *e* fermé libre > *i* : *ichi* : *merchi* 329-30, 493-4.

20. -itia est rendu par *eche* dans *hauteche* : *proeche* 23-4 ; *barna(i)ge* : *largeche* (v. N° 9).

21. -ivus > -is : *sospris* : *vis* 521-2.

22. *o* ouvert libre > -ue qui ne rime qu'avec lui-même.

23. *o* ouvert libre + nasale > -on qui rime avec *o* fermé libre + nasale. A remarquer *cuens* (comes) : *siens* 49-50 et *quens* : *gens* 153-4 et 171-2.

24. *o* ouvert + *l* + *s* -*aus* dans *caus* (colaphus) rimant avec lui-même 189-90.

25. *noble* : *Constantinople* 159-60 : rime empruntée à des souvenirs littéraires.

26. *o* ouvert + *yod* > -*ui* : *anui* : *lui* 259-60. *Memoria* > *memoire* rime avec *voire* 619-20.

27. *o* fermé libre > :

1) *O* : *ore* (hora) : *encore* 349-50 ;

2) *EU* : *preu* : *veu* 583-4, *eure* : *pleure* 333-4 (cfr. *pleure* : *demeure* 577-8), contrairement à l'usage du copiste, v. plus bas, p. 22).

3) *OU* : *jalouse* : *douse* 71-2, *amours* : *jours* 85-6 ; remarquer *paour* : *asseür* 403-4.

28. *o* fermé libre + *yod* > -*oi* : *moi* (m o d i u) : *moi* 305-6 (cfr. N° 17).

29. *o* fermé entravé > -*ou* : *amours* : *jours* 85-6 ; *jour* : *sejour* 217-8 ; *coupe* : *crupe* 123-4 ; *gioutes* : *toutes* 537-8 ; *jalouse* : *douse* 71-2 ; *douse* : *goulouse* 573-4.

30. *ū* latin garde sa valeur dans la rime *paour* : *asseür* 403-4.

31. *ū* + *yod* > -*ui* : *deduit* : *pertruis* 479-80, *destruit* : *deduit* 571-2.

A remarquer la rime *delis* : *bruis* (b r u g i t u s) 315-16 avec accentuation sur la seconde partie de la diphtongue *ui*.

VOYELLES ATONES.

32. L'*e* atone en hiatus garde encore sa valeur syllabique : *dyëmenche* 236, 245 ; *jeiit* : *seiit* 483-4 ; *percheüs* 372 ; *deiist* 153, *deiüsciés* 493 ; *peiüssies* 316 ; *meïsmes* 97, 207. A côté de *percheüs*, le ms. donne cependant *aperchutes* 342 et *dechutes* 341, *dechus* 371 ; de même, on a *juner* 531, 538 et *junoient* 552. On pourrait suggérer la correction *apercheüites* 342, *jeüiner* 531, *jeünoient* 552 en admettant, chaque fois, que le vers a une césure épique. Mais il faudrait modifier le texte si l'on voulait uniformiser les trois autres cas. Il

vaut donc mieux supposer que la règle générale de l'auteur comporte des exceptions d'amuissement.

33. L'*e* muet intérieur tombe au contact de *r*, au futur après nasale ou *r* : *remanra* 346, *comperra* 211, et probablement *creantra* 213 (v. *Notes*).

34. Par contre, un *e* est inséré au contact de *r* au futur ou au conditionnel : *averés* 465, *meterons* 545, *prenderoit* 460.

35. *Iaume* est encore dissyllabique, 326, 489. On remarquera que la mesure du vers réclame *costumiers* 150.

CONSONNES.

36. Le *ch* français est uni au *ch* de provenance picarde : *pechiet* : *tachiet* (laceare) 325-6 ; *atachié* : *deslachié* 629-30 ; *sachiés* : *muciés* 319-20 ; *dyemenche* : *Climenche* 235-6.

37. *C* latin + *e*, *i* rime avec lui-même.

38. La dentale finale caduque tombe dans *merchi* : *chi* et *anui* : *lui* 259-60.

39. *s* et *z* sont rarement confondus. Outre *pris* pour *priz*, qui est généralement accepté (26, 58, 134), il faut noter *quens* : *gens* 154 et 172, *mains* : *sains* 332.

40. Devant *s*, *r* final est amui dans *jugiés* : *chevaliers* 241-2 (pour *piés* : *estriers* 603-4, l'étymologie est *s t r e p germanique > *estrieu*). *R* tombe devant consonne *mete* : *ademetre* 215-16, *prestre* : *teste* 351-2.

41. *remainnent* : *claimment* 447-8.

MORPHOLOGIE ET SYNTAXE

42. Les fautes de déclinaison sont nombreuses.

Cas sujet singulier sans s : *sire* 440, 498, 507 ; *prestre* 116, 184, 351 (qui sont généralement admis) ; *guerredon* 10 ; *losengier* 378 ; *cruel* 379 ; *premier* 285 ; *celé* 383 et *asseür* 404 (qui peuvent être considérés comme des neutres), *deslachié* 630.

Cas régime singulier avec s : *amours* 85 ; *fins et entiers* 294 ; *deduis* 479.

Cas régime pluriel sans s : molé 590.

A côté de *prestre* pour *provoire*, généralement admis (104 et 201), citons encore : *chelui* pour *cil* 148, 491, et *neveu* pour *niés* 499.

43. *Adjectifs au féminin* : pas d'*e* analogique dans *grant* (passim), *grans* (pour *grant*) et *seans* qui riment ensemble 649-50) ; *vaillans* 142 ; *bon* 191, *cruel* 303 (à côté de *cruelle* 222), *cruex* 324.

Forme neutre : *premier(s)* 285.

44. Article *li* féminin : *li une* 414, 589.

45. Forme du pronom *mi* : *ami* 203-4, à côté de *moi*.

46. Formes picardes des possessifs : *no* 87, 466, 495 ; *vo* 121, 129, 180, 237, 238, 239, 330, 505, 507.

47. Pas d'*e* analogique à la 1^{re} personne singulier de l'Ind. présent : *commanc* 128 ; *cuic* 168 ; *ainc* (aime) 207, 308, 314 ; *acreat* 452.

48. 1^{re} pers. pluriel de l'Ind. présent : *creantommes* 338, assuré par le mètre.

49. Indic. imparfait de être : *ert* 474 ; *erent* 40, 591, *ierent* 63 à côté de *estoit* 34, 64, 273 et *estoiient* 384.

50. Futur de être : *ert* 346, 540 et 598 à côté de *sera* 27. Pour les autres formes de verbes, v. N^{os} 31 et 32.

51. 2^e pers. du pluriel de l'imparfait et du conditionnel *-iés*.

52. A la 3^e personne singulier du Subjonctif présent, pas encore d'*e* analogique : *ramaint* 190, *aport* 219, *griet* 339.

53. Subjonctif P. Q. P. : *garesist* (de *garir*) 188.

54. Forme *kaïr*, au lieu de *cheoir* ; *kaïst* (plus-que-parfait) rime avec *garesist* 187-8.

55. Elision de *i* dans le pronom *qui* (= que)

12 Cis *k'est* monstrés et descouvers

66 Tant *c'une* feste Saint Jehan

k'esjoïst toute creature

337 Fait *cele k'oï* les confiesses (v. *Notes*).

56. Plusieurs cas d'enclise : *ne le* > *nel* 348 ; *ne les* > *nes*

242 (v. Notes) ; *je le* > *jel* 406. A remarquer *si le* > *sel*, 303 (assez rare d'après Foulet, *Petite Syntaxe de l'ancien français*, p. 159) et surtout *ce qu'il* > *quil* écrit *ki* dans le v. 202 : *Dame, or nous dites ki vous sanle*. Cfr. *kil* 627 = *ki le* (v. Notes).

57. Emploi de la particule interrogative *en'* 298, 574 ; *enne* 311.

58. Emploi répété du pronom *li qués*, *li quele* dans l'interrogation directe ou indirecte : 436, 437 ; 94, 203, 353, 429.

59. Verbe au pluriel avec un collectif sujet : *chascun fremirent* 416 ; *lor cuer furent* 560.

CONCLUSION

On voit, par ce qui précède, que la langue de l'auteur d'*Ignaure* se caractérise par un mélange de traits appartenant à divers dialectes. Quelques traits français : Nos 6, 21 et 31 (accentuation sur la seconde partie de la diphthongue *ui*).

De nombreux traits du Nord : Nos 3, 5, 8, 33, 34, 36, 44, 45, 46, 48, 53, 54. On notera l'absence de traits purement wallons et la prédominance de traits picards, notamment l'omission ou l'insertion d'un *e* muet au contact de *r* (Nos 33 et 34), les formes des possessifs *no* et *vo* (N° 46), l'infinitif *kair* (N° 54).

Enfin, on relève certains traits de l'Est : non pas le trait champenois, lorrain et wallon de *é* < *a* développé en *ei*, ni le *t* final des textes lorrains. Mais on trouve des caractéristiques bourguignonnes. La plus importante est *u* latin soustrait à la palatisation (N° 30). Ce phénomène, bien connu du wallon (v. à ce sujet Maurice Wilmotte, *Etudes de dialectologie wallonne, Romania* 1888, pp. 558, note 1, et 560), a été signalé par Meyer-Lubke, t. I, §§ 48-49 dans des patois de vallées du Haut-Rhône. E. Philippon (*L'u long latin dans le domaine rhodanien, Romania*, 1911, pp. 1-16)

le relève notamment dans le Lyonnais. Une forme comme le vieux lyonnais *mour* (Philippon, p. 4) pour *mur* aide à expliquer une rime comme *paour : asse(o)ur*.

La chute de *r* devant consonne (N° 40) est attestée dans la Bourgogne occidentale (v. à ce sujet E. Philippon, *Les parlers du duché de Bourgogne aux XIII^e et XIV^e siècles*, II, *Romania*, 1912, N° 51 (p. 589).

La confusion entre *ar...* et *iar...* donnant des rimes du type *donné : assasé* (N° 4) est aussi un trait des parlers de Bourgogne (Philippon, *Parlers* N° 12, pp. 576-577). D'autre part, le traitement du suffixe *-aticu* > *aige* (N° 9), qui pourrait être une caractéristique d'une partie de la Picardie, s'accommode également fort bien d'une origine bourguignonne (Philippon, N° 9, p. 576). Quant à *est ranea* > *estraigne* (N° 11), le trait est typiquement champenois et bourguignon.

En d'autres termes, le Renaut du *Lai d'Ignaure* est un auteur qui ne doit certainement pas être considéré comme un pur bourguignon mais qui, originaire d'une région bourguignonne, compose dans la langue littéraire de son temps le franco-picard, sans parvenir à éviter certains provincialismes.

Or, cette caractéristique se retrouve précisément chez un autre Renaut de la même époque, Renaut de Beaujeu, l'auteur du *Biaus Descouneüs* (1). Lui-aussi écrit une langue qui, dans son ensemble est picarde mais avec des traits franciens ; lui aussi sans offrir les traits de l'Est $\bar{e} + yod$ > *oi, ei* pour *oi*, laisse filtrer certains traits bourguignons (2).

(1) Ed. G. Perrie WILLIAMS, *C. F. M. A.*, 1929.

(2) V. à ce sujet Wilhelm J. K. BIDDER, *Ergebnisse von Reimuntersuchung und Silbenzählung des altfranzösischen Artusromans Li Biaus Descouneüs des Renaut von Beaujeu für die Sprache des Dichters*, Coburg, 1913.

Les conclusions de BIDDER ont été adoptées par M^{me} G. Perrie WILLIAMS, (*Introduction*, p. VIII-IX).

Cette similitude de langue sera notre premier argument en faveur de l'attribution à Renaut de Beaujeu du Lai d'Ignaure signé simplement : Renaut.

Parmi les autres ressemblances à noter dans la langue, la morphologie et la syntaxe du *Biaus Descouneüs* et d'*Ignaure*, on relèvera encore :

1) La rime *Dex* : *crueus* du Lai 323-4 et celle du *B. D. cels* : *cruels* pour *ceus* : *crueus* 5843-4. L'une et l'autre postulent un **crudēlis* pour *crudalis* ⁽¹⁾.

2) La rime *quens* : *gens*, *Lai* 153-4 et 171-2, *B. D.* 1521-2.

3) Des rimes comme *soupers* : *pers* (*parius*) du *Lai* 515-16 ; *tornoier* : *cier* (*carus*) 3587-8 et *rengignier* : *ier* 4379-80 du *Biaus Descouneüs*.

4) Les mêmes fautes nombreuses contre la déclinaison ⁽²⁾.

5) Plusieurs cas d'élision du pronom *qui*, trait du Nord-Est et de l'Est selon Foulet ⁽³⁾. Par exemple :

1960 Une teste c'armee estoit

2279 ... kiute...

Qu'aportee fu de Tessale

2371 La soie et l'ors qu'el lit estoit

2519 Li borjois qu'en la vile sont

6) Même emploi de certaines formules toutes faites, par exemple *ce dist* pour *dit*... *Ignaure* : *chou dist li gente* 100, 358 ; *che dist li maistres* 105, *che dist li prestre* 184, 351 ; *ce dist il lués* 379, etc. *Biaus Descouneüs* : *ce dist li rois* 89, 97, 213, 223, 241 ; *ce dist li nains* 489, 829 ; *ce li dist Helie*, 841, 1014 ; *ce dist Robers* 923, etc.

(1) V. à ce sujet BIDDER, *op. cit.*, p. 40.

(2) BIDDER, pp. 15-17.

(3) *Petite Syntaxe de l'ancien français*, C. F. M. A., 1930, p. 176.

V. — La Langue du copiste

Sans recourir à une analyse complète de la langue du manuscrit, on peut affirmer qu'elle est franco-picarde, mais avec prédominance de traits picards, et une prédominance beaucoup plus accusée que dans la langue de l'auteur. Ceci est attesté par les faits suivants :

1. *iée* réduit à *-ie* : *drechie* 101 (à côté de *confiesses* 200).

2. *iaus* (=eux) 485 ; *caviaus* 508.

3. La diphthongaison de *e*, même entravé, en *ie* est constante : *biel* 2, 4, 113 etc., *flahutieles* 31, *apielent* 37, *ierent* 63, *confiesson* 91, *confiesses* 98, etc., *tiesmoing* 135, *connssiés* 151, *laissiés* 120, 192, *brisiés* 190, *lievent* 642, *adiès* 615, etc. Par contre, on a *matere* 620, 657, *amisté* 624, *pité* 625.

4. *C* latin + *a* donne *c* : *calimiaux* 31, *canter* 164, *carra* 183, *caviaus* 508, *cambre* 511, *caïne* 652, 653.

C + *e*, *i*, *o* donne *ch* : *chi* 142, *chou* 13, 73, 75 etc. ; *chelui* 148 ; *cheli* 85, 381, 457 (à côté de *cele* 89). *Auchun* 2, 4, 14. Cfr. aussi *douche* 193, *fronche* 632, *raenchon* 656.

A la finale, *c* et *ch* picards : *franch* 194, *bourch* 365, *douch* 597, *vienc* 106, *courouc* 271, *viench* 127, *commanch* 128. Parfois, même, le scribe « picardise » davantage que l'auteur : *meche* pour *mete* 215 à la rime.

5. Dentale finale caduque notée : *inde* > *end* 244, 454, 635. *Drut* 571 (cfr. *amit* 159) ; *creantet* 223, 527, 538 ; *esmut* 210 ; *aperchut* 382, d'où, probablement, des féminins comme *dechutes* : *aperchutes* 341-2.

Par ailleurs, *tost* est écrit *tos* 28.

6. Article féminin *li* : 94, 105 ; article ou pronom *le* pour *la* 77, 145, 249, 263, etc.

7. Parfaits *disent* 376, 592 ; *prisent* 534, *fisent* 587-8.

8. *coisir* 428, 555 ; *seïr* 265 à côté de *seoir* 88.

9. *bos* 32 pour *bois*.

10. On remarquera enfin des phénomènes de métathèse et dissimilation dans *vregier* 70, 215, 246 ; *refreme* 263, *drufeüs* 297, *pertruis* 480.

Toutefois, il arrive que le copiste et le poète ne sont pas d'accord :

11. Le copiste distingue plus soigneusement *an* et *en*. On en verra pour preuves les rimes non visuelles *samblant* : *talent* 287-8, *ame* : *femme* 503-4.

12. Pas de réduction de *ai* à *e* : v. les rimes *estre* : *maistre* 413-14, 485-6 ; et *maistre* : *prestre* 105-6.

13. *aticu* > *age* (*linage* 43) et non *-aige*.

14. *siens* 50 et non *suens*.

15. *colaphu* > *cos* 183 et non *caus*.

16. *caïne* 652, 653 et non *caaine* réclamé par la rime.

Enfin, voici encore quelques faits qui méritent d'être signalés :

17. La graphie *ou* est constante, aussi bien pour *o* fermé accentué libre (*coulour* 117, *flours* 173, *pluisours* 185, *paour* 426, *amour* 47-562, *dolour* 509, 610, *mervillouse* 509), que pour *o* fermé accentué entravé (*toute* (passim), *jour* 35, 290, *entour* 277, *souffrés* 286) et que pour *o* fermé ou ouvert protonique, libre ou entravé (*moustré* 12, *roumans* 14, *lousignol* 37, *lousignole* 165, *flourie* 89, *plouroient* 609).

On trouve seulement *houneur* 5, *liu* 13, *preu* 40 et *prus* 114, *a eure* 440, *eure* 539, *neveu* 499. Certaines de ces graphies doivent provenir de l'original : v. *eu* à la rime (langue de l'auteur N° 27).

18. Réduction de *o* protonique + *i* à *i* : *otrions* 80, 340, *otrierent* 467 ; *esbanioit* 472.

Réduction de *e* + *i* à *i* : *orgilleuse* 296 ; *signeur* 408 ; *mervillouse* 509.

19. Devant *p*, *en* est écrit *em* : 212, 362, 157.

20. *h* en hiatus se trouve souvent: *Hohiel* 21, *flahutieles* 31, *trahison* 249, *trahitres* 284, 390.

21. Les consonnes *m* et *n* sont doublées : *demainne* 56, *plainne* 84, *aimme* 91, 94, *certainnement* 93, *painne* 119, etc.

22. *B* et *d* intervocaliques manquent à l'intérieur du vers : *asanlent* 277, *santlent* 643 ; *vaura* 75, *convenra* 455, *tenra* 477, alors qu'on a à la rime : *ensamble* : *samble* 385-6, *confondre* : *respondre* 469-70 et *prendre* : *suspendre* 475-6.

23. *Y* apparaît à l'intérieur du vers dans *dyëmenche* 236, 245 et *martyrs* 332 ; à la rime, dans *gays* 273 et *lay* 657, 660, 661.

24. *Z* n'apparaît pas. *W* non plus : *wihot* est rendu par *huihot* 412.

* * *

Si l'on cherche à localiser la patrie du scribe picard qui, vers 1285, copia le *Lai d'Ignaure* dans le recueil qui forme aujourd'hui le ms. 1553, on devra, parmi les traits qui précèdent, en retenir deux :

1) La diphtongaison de *e* ouvert entravé qui est limité, dans le domaine picard, à l'extrême Nord, vers le Hainaut, aux confins du domaine wallon qui connaît bien ce phénomène. V. les chartes VI et XII de Schwan-Behrens (Pas-de-Calais, Lille, Tournai et Mons).

Si ce trait n'existe pas chez Adam de la Halle, on le trouve chez Herman de Valenciennes, Gautier d'Arras, Jean de Condé (V. à ce sujet F. Brunot, *Histoire de la langue française*, 1905, t. I, p. 313).

2) Le maintien du *t* final en position faible, limité, lui-aussi, au N.-E. du domaine picard (V. Schwan-Behrens, chartes de Lille, Tournai, Mons ; on complétera utilement ces données par les notes de M. M. Delbouille, éd. du *Roman du Castelain de Coucy* S. A. T. F., 1936, *Introduction*, p. xxxi).

Le copiste d'*Ignaure* doit donc être d'une région qui s'étend du Pas-de-Calais au Hainaut belge et qui a Lille comme centre.

VI. — La versification

L'auteur du *Lai d'Ignaures* connaît évidemment le procédé qui consiste à arrêter le sens après le premier des deux vers unis par la rime, mais il en use avec modération. Son débit est simple. Pas de rejets destinés à rompre la monotonie du couplet, pas de constructions hardies.

Sans doute, Renaut s'efforce de rimer le plus richement qu'il peut : quel poète ne le ferait pas ? Mais s'il parvient à accumuler des rimes riches, c'est souvent en reproduisant le même mot à la rime, c'est en faisant rimer le mot simple avec son composé, c'est en répétant les adverbes, ou les verbes aux mêmes temps. Non, en vérité, Renaut n'est ni un versificateur raffiné, ni un styliste — comme le Renaut de *Galeran de Bretagne*, par exemple. Il se caractérise même par une nonchalance marquée.

1° Il se contente volontiers de rimes imparfaites ou d'assonances. Sans insister sur les rimes du type, *barnage* : *saigne* 155-6 et *barnage* : *largeche* 593-4 dont il a été question plus haut, on trouve : *la val* : *vaillans* 141-2, *lie* : *aprise* 143-4, *confiesses* : *certes* 337-8, *remainnent* : *claimment* 447-8, *arriere* : *biele* 555-6.

2° Il use libéralement de l'hiatus. Et pas seulement en maintenant devant une voyelle l'*e* de certains monosyllabes ayant une valeur grammaticale : *que eles* 71, *ke elle* 73, *ke il* 262, 320, 463, *se il* 563. Il faut noter des licences qui lui sont propres :

- 70 Toutes douse ^{en} un vregier
91 Cui elle aime ^{en} confession
101 l'une ^{en} est drechie en haut
143 une molt biele ^{et} molt lie

- 178 biele[^] estoit et bien polie
 435 la plus biele[^] et la plus sage
 633 elle est simple[^] et bien polie.

3° Il use aussi, comme il le ferait dans la langue parlée, de l'élision de *que* pour *qui* (v. plus haut, langue, N° 55). L'enclise, que l'on considère parfois comme un procédé archaïsant, peut être regardée chez lui, qui est si peu raffiné, comme une commodité : c'est un trait archaïque d'auteur provincial.

4° Enfin, Renaut se signale par l'emploi de césures épiques. Le fait est bien attesté. Dans son *Lai*, on ne trouve pas moins de 18 vers qui, normalement, devraient compter pour 9 syllabes. Parmi ces vers, certains peuvent être corrigés :

- | | | |
|-----|---|--|
| 213 | Li une a l'autre creantera | creantra
(v. langue, N° 33). |
| 337 | Fait cele qui oï les confresses | qu'oi
(v. langue, N° 55). |
| 258 | Li bers i entre tout en apert | Li bers entre
(sens amélioré). |
| 287 | Or me laissiés dire mon samblant | Me laissiés dire |
| 226 | <i>Ignatures</i> , ki cel engien ne sot | ki l'engien
(moins satisfaisant) |
| 289 | <i>Ignatures</i> , or ne me mentés mie | I., ne me mentés mie
(moins satisfaisant) |
| 341 | <i>Ignatures</i> , tu nous as bien dechutes | Tu nous as dechutes
(moins satisfaisant). |
| 478 | <i>Ignatures</i> i aloit trop souvent | Ignature(s) i aloit
(peu satisfaisant). |

Mais d'autres restent irréductibles, tous les mots sont requis par le sens :

- 324 Dames, ja ne serez si cruex
 334 Quant eles l'oent, chascune pleure
 377 Seïes furent ens el vregié
 46 Et tant *chascune* l'en creanta
 219 S'aport *chascune* coutiel a pointe
 288 Puis die *chascune* son talent
 19 *Ignaures* ot li chevaliers non
 226 *Ignaures*, ki cel engien ne sot
 297 *Ignaures*, trop estes durfeüs
 321 *Ignaures*, vos avez tant meffait
 622 Morut *Ignaures* li bons vassaus.

On aura remarqué que, parmi les corrections difficiles ou impossibles, il y a deux groupes bien constitués : le vers litigieux se rencontre soit avec *Ignaures* (7 fois) soit avec *chascune* (3 fois) ⁽¹⁾. Ce qui est bien la preuve que l'anomalie, dans ces cas tout au moins, provient de l'auteur ; elle n'est pas due à une erreur de copiste ⁽²⁾. Il faut donc admettre que Renaut, dans *Le Lai*, emploie à l'occasion, de préférence avec certains mots, la césure épique.

On remarquera que Renaut ne compte pas toujours *Ignaures* et *chascune* pour deux syllabes. *Chascune* compte 3 syllabes au v. 347 et est régulièrement élidé v. 90 et 204.

Ignaures compte 3 syllabes v. 194, 210 et 420.

Si l'on compare la versification du *Lai d'Ignaure* à celle du *Biaus Descouneüs* de Renaut de Beaujeu, on aboutit

⁽¹⁾ En effet, au v. 334, c'est *oent* qui est à la césure.

⁽²⁾ Comme l'avait cru BARTSCH qui, à presque tous ces vers, avait apporté des corrections (v. *Notes*).

à la même conclusion que celle qui se dégage de l'examen de la langue : parenté des deux œuvres.

1^o Pas de recherche de la rime riche ; pas de finesses dans la versification.

2^o Nombreuses rimes imparfaites ou assonances. Je cite, au hasard, *jebiers* : *liés* 3941-2 ; *blonde* : *home* 143-4, *herbergent* : *perdent* 607-8 ; *viennent* : *fierent* 2131-2 ; *pucele* : *tere* 2847-8.

3^o Fréquence de l'hiatus. Par exemple :

- 1828 Et dist que [^]ele s'en ira
 5357 Dame, volés que je [^]i aille
 5921 Que [^]i porte un escu d'azon
 1804 Sire, Giflet m'apele [^]on
 314 Se Dius li en donne aidier
 683 Cil s'esvelle [^]isnellement
 1485 Faire [^]estuet ço qu'il commande.

4^o Même élision de *i* dans *qui* (v. plus haut) ; mêmes traits d'enclise nombreux dans un texte qui n'est ni très ancien, ni archaïsant. Bidder (*op. cit.*, pp. 18-19) n'en relève pas moins d'une trentaine — et ce n'est qu'un choix. *Sel*, notamment, y figure plusieurs fois.

La césure épique, seule, n'apparaît pas comme dans le *Lai*, sauf peut-être dans deux vers où il faut, de toute façon, supposer une licence si l'on veut ramener la phrase à un octosyllabe régulier :

- 3658 Que vos f(e)roie longues novieles
 1320 Damoisele, laissié le haler (¹).

(¹) Mais que de cas, les copistes, ou l'éditeur même, dans un but de régularisation n'ont-ils pas pu faire disparaître ?

Je prend par exemple le v. 5591 : *De la ronde Table Libnus*. Dans un texte où l'hiatus de *e* muet est de règle, comme dans *Ignauze*, et où *rëonde*, par ailleurs, est la seule forme attestée, il serait logique d'attendre — avec une césure épique : *De la rëonde table Libnus...*

VII. — La composition du lai

Le *Lai d'Ignaure* se rattache par son thème fondamental à la légende du « cœur mangé ».

Je n'insisterai pas sur l'importance et la diffusion de cette légende. Ces deux points viennent encore d'être traités avec beaucoup d'à-propos lors d'une édition toute récente ⁽¹⁾ ; et, par ailleurs, tous les développements ultérieurs du thème n'intéressent pas également le *lai d'Ignaure* qui est leur ancêtre.

On sait, en effet, qu'exception faite pour le *lai de Guiron* auquel on trouve une allusion dans le *Roman de Tristan* de Thomas ⁽²⁾, le *lai d'Ignaure* est la première œuvre française que nous connaissions qui ait raconté la tragique aventure d'un amant dont un mari jaloux, après l'avoir fait tuer, fait manger le cœur à sa femme.

La première, mais non la moins curieuse. Car dans ce thème encore tout neuf qui va alimenter toute une littérature, Renaut introduit deux notions exceptionnelles : le fervent amoureux se présente d'abord ici comme le galant serviteur de douze femmes ; d'autre part, il n'est pas seule-

⁽¹⁾ John E. MATZKE et Maurice DELBOUILLE. *Le Roman du Châtelain de Couci et de la dame de Fayel*. Société des Anciens Textes français, Paris, 1936, *Introduction*, pp. XLVI-LXIII. On trouvera toute une bibliographie sur le sujet du cœur mangé p. XLVI, note 1.

Parmi les articles, je ne citerai que ceux qui intéressent particulièrement le *Lai d'Ignaure* : G. PARIS, *Le Roman du Châtelain de Couci, Romania*, 1879, pp. 343-373 (*Ignaure*, pp. 367-8) ; H. HAUVETTE, *La 39^e nouvelle du Décaméron et la légende du « cœur mangé », Romania*, 1912, pp. 184-205 (*Ignaure*, p. 193).

⁽²⁾ Ed. J. BÉDIER, *S. A. T. F.*, Paris, 1902, v. 833, 846.

ment tué par jalousie, il est « desmembré » — et l'horrible festin, dès lors, ne se compose pas que de son cœur.

Je dis : « notions exceptionnelles » puisqu'elles ne sont reprises ni par les biographies de Guilhem de Cabestanh ⁽¹⁾, ni par les versions allemandes ⁽²⁾, ni par le *Roman du Castelain de Couci*, ni par la nouvelle de *Boccace* ⁽³⁾. L'une d'elles — la multiplicité des amoureuses — n'apparaît que dans un *Ensenhamen* provençal dont nous parlerons plus loin et dans un conte licencieux des *Cento Novelle Antiche* ⁽⁴⁾.

Cependant, ne proviendraient-elles pas d'une version archaïque que Renaut aurait suivie ?

Si l'on se rapporte aux allégations de ce dernier, il aurait trouvé dans un « lai » ancien que « François, Poitevins et Bretons » appellent « Le lai du Prisonnier » (v. 659-660) la matière de son œuvre ⁽⁵⁾. Ce lai, prétendument, lui

(1) V. J. ZANDERS, *Die altprovenzalische Prosanovelle, eine literaturhistorische Kritik der Trobador-Biographien*, Halle, 1913 et A. LANGFORS, *Les chansons de Guilhem de Cabestanh*, Paris, C. F. M. A., 1924, pp. 31 et suiv.

(2) Pour *Das Herzmäre* de Conrad DE WURTZBOURG, v. éd. SCHRÖDER, *Kleinere Dichtungen Konrads von Würzburg*, Berlin, 1930 ; pour le récit relatif au poète Reinmar de Brennenberg, v. GRIMM, *Deutsche Sagen*, t. II, 1866, pp. 189-190.

(3) V. G. CECIONI, *La leggenda del cuore mangiato e tre antiche versioni in ottava rima di una novella del Boccaccio*, *Rivista contemporanea*, 1888, pp. 336 et suiv.

(4) Le 62^e récit, *Bibliotheca Romanica*, n^o 71-72.

(5) M. Lucien FOULET (*Marie de France et les lais bretons*), *Zeitschrift für Romanische Philologie*, 1905, pp. 19-56 et 293-322) a cru que le nom de *Lai del Prison* n'avait été donné à son œuvre par Renaut que parce que ce dernier se traînait pour sa dame « comme un prisonnier attaché à sa chaîne » (p. 54). Mais qu'on relise attentivement les derniers vers ; on verra que le *lai du Prison* est la dénomination de la prétendue source, dénomination employée par les Français, Poitevins et Bretons. C'est une glose de dire qu'il a été « trouvé » pour Ignaure. Du reste, le titre « *lai du Prisonnier* » n'a rien d'étonnant ; Ignaure est en effet prisonnier avant de subir son supplice.

fournissait le nombre de douze dames puisque Renaut ajoute qu'il se composait de douze « vers », chaque amoureuse étant censée, après la mort de l'amant collectif, avoir composé un couplet déplorant sa disparition (v. 588 et suiv.). Affirmation curieuse, en vérité. Cette allusion à une forme primitive du lai, mi-lyrique, mi-narrative sorte de « complainte » comme dit l'auteur (v. 588), n'est pas, en soi, dénuée de vraisemblance, et elle ne manque pas d'intérêt pour ceux qui recherchent l'origine du lai tel que nous le connaissons à partir de Marie de France ⁽¹⁾. Mais la note relative aux douze femmes composant les douze « vers », elle, ne prouve rien : elle peut être vraie ; elle peut être fausse aussi, le poète ayant trouvé l'explication des douze couplets après avoir inventé les douze femmes : on connaît la fantaisie qui a souvent présidé à l'énumération complaisante de certaines sources chez les auteurs du moyen-âge — et chez d'autres.

Il nous faut donc chercher ailleurs.

Arrêtons-nous un instant au nom d'Ignaure lui-même ⁽²⁾.

C'est un chevalier breton, de la terre du roi Hoël, affirme l'auteur. Toutefois, on notera que son nom n'offre guère une consonnance « bretonne ».

Le retrouvons-nous ailleurs dans la littérature française

⁽¹⁾ Il est curieux que, dans son article sur les lais, M. L. FOULEI n'ait pas tenu compte de l'indication fournie par le *Lai d'Ignaure* sur l'origine du lai.

⁽²⁾ On notera que, pendant longtemps, on a dit *Ignaurès* et non *Ignaure* (par exemple, les premiers éditeurs Monmerqué et Michel) sans s'expliquer, du reste. Gaston PARIS, le premier, a introduit la rectification (*op. cit.*, pp. 367-8 : ... « le bel Ignaure, et non *Ignaurès* comme on l'imprime d'habitude... ») ; mais lui non plus n'a pas fourni ses raisons. Sa réflexion est pourtant justifiée. *Ignaures*, dans le *Lai* n'apparaît pas une seule fois à la rime, mais on a vu que la mesure du vers, avec la césure épique (plus haut, p. 26), réclame un *e* muet.

du moyen-âge ? Oui, une fois — la seule que, pour ma part, j'aie relevée — chez Chrétien de Troyes, dans le *Roman du Chevalier à la Charrette* ⁽¹⁾. Il figure dans une énumération de chevaliers :

5803 ... « Et veez vos celui de joste
 Qui si bien point et si bien joste
 A cel escu vert d'une part,
 S'a sor le vert paint un liepart
 E d'azur est l'autre meitiez ?
 C'est *Ignatures* li coveitiez,
 Li amoreus et li pleisanz ⁽²⁾.

On remarque, tout de suite, que le portrait moral du chevalier dessiné par Chrétien coïncide parfaitement avec le portrait d'Ignaure, dans le *Lai* : *coveitez, amoreus, pleisanz*.

De telles rencontres ne sont pas fortuites.

Et, cependant, il n'est pas possible de croire que Chrétien fait ici allusion au *Lai d'Ignaure* de Renaut. On sait que la date du *Lancelot* est généralement fixée entre 1164 et 1173 ⁽³⁾. Or — sans parler de mon identification de Renaut avec Renaut de Beaujeu qui, au début du XIII^e siècle, apparaît comme un imitateur patenté de Chrétien — il est certain que rien, dans le *Lai d'Ignaure* ne nous permet de le faire remonter aussi haut : ni la langue, ni le style, ni surtout le ton même du récit, un *lai* qui est déjà en pleine décadence

⁽¹⁾ Ed. W. FOERSTER, *Sämtliche erhaltene Werke*, t. IV, 1899.

⁽²⁾ *Ignatures* est donné par le ms. C (Paris, B. N., f. fr. 794). F (B. N. f. fr. 1450) a *Ygnaures*. T (B. N. f. fr. 12 560) donne *Ignaines*, faute facile à expliquer. A (Chantilly) a *Guinatures* et V (Vatican, fonds Christine de Suède 1725) *Guinablez*.

A la note du v. 5808, FOERSTER fait le rapprochement avec le *Lai d'Ignaure* sans proposer d'explication.

⁽³⁾ Voyez notamment à ce sujet E. MURET, *Romania*, 1887, p. 361 ; FOERSTER, *op. cit.*, *Introduction*, pp. XIX-XX et G. COHEN, *Chrétien de Troyes*, Paris, 1931, p. 87.

et qui postule au moins (de l'avis même de M. Lucien Foulet, un maître en la matière) l'extrême fin du XII^e siècle (1). Si le Renaut d'Ignaure avait écrit son œuvre avant *Lancelot*, il nous faudrait reconnaître en lui un contemporain de Chrétien et presque un prédécesseur de Marie de France, puisque certains critiques assignent à celle-ci une date plus récente que Chrétien (2) ! : ce n'est évidemment pas soutenable. Le *Lai d'Ignaure* ne peut être ni précurseur, ni contemporain des œuvres de Marie.

D'autre part, allons-nous supposer que c'est le poète champenois qui a forgé de toutes pièces ce nom d'Ignaure et qui a attaché au personnage, par fantaisie, des caractéristiques que Renaut, quelque trente ans plus tard, extirpera soigneusement pour en faire la base même de son récit ? C'est tout aussi invraisemblable.

En réalité, quand Chrétien cite Ignaure, il l'introduit comme un héros qui est déjà un héros-type, aux particularités bien arrêtées — un héros déjà réputé que le lecteur lettré reconnaîtra et appréciera au passage. La mention est amenée avec soin, et avec art : « voyez-vous ce chevalier fameux ? » — et on le dépeint, et on dépeint son écu —, « c'est Ignaure en personne ! » Et les trois adjectifs qui le déterminent sont employés avec l'article défini : ce n'est pas un amoureux quelconque, ni un quelconque homme séduisant, c'est Ignaure L'amoureux, LE « coveitiez ».

Autrement dit, Ignaure est pour Chrétien le type du séducteur ; c'est un personnage de légende.

Personnage de légende « bretonne » ? Chrétien ne le dit pas, et rien ne nous autorise à le supposer. Au contraire, Ignaure apparaît plutôt comme un héros qui fut surtout familier à la poésie du Midi : mais je me réserve d'examiner

(1) V. plus bas, p. 41.

(2) Je pense ici à M. Maurice WILMOTTE, *Marie de France et Chrétien de Troyes, Romania*, 1926, pp. 353-355.

en détail ce problème dans un prochain mémoire. Pour l'instant, je me contenterai de signaler l'essentiel en indiquant que le personnage d'Ignaure et sa légende se trouvent déjà dans un *Ensenhamen* d'Arnaut Guilhem de Marsan, poète provençal de la fin du XII^e siècle (1).

Là, en effet, nous trouvons, non pas une histoire complète d'Ignaure, mais un résumé de cette histoire. « Linaura » (2), cité en compagnie d'amants célèbres tels Pâris, Enéas, Tristan, Ivain, y apparaît comme un séducteur dont raffolent toutes les femmes, et qu'un mari jaloux fait mettre à mort. Là-aussi, le héros est dépecé et servi en pâture à plusieurs amies : non pas douze comme chez Renaut, mais quatre — du moins à ce que nous renseigne le seul manuscrit qui nous ait transmis l'*Ensenhamen* (3).

Ce trait des quatre amies différencie le récit provençal du récit français. Et il y a d'autres divergences : l'*Ensenhament* ne nous indique pas que le séducteur ait été « démembré » d'une façon toute particulière ; au surplus, il donne un nom au personnage qui mit à mort Ignaure :

(1) Arnaut Guilhem de Marsan, dont on ne connaît pas de pièces lyriques, ne figure pas dans *La poésie des troubadours* de JEANROY. De ce dernier, nous possédons cependant une courte notice parue dans la *Grande Encyclopédie*, qui nous renseigne sur la date à laquelle vécut Arnaut.

Arnaut a été cité par Raimon Vidal de Besaudun (fin du XII^e siècle).

C'est par erreur que l'*Histoire Littéraire de la France*, t. XX, pp. 525-6, fait vivre Arnaut à la fin du XIII^e siècle (par une mauvaise interprétation d'un détail relevé dans son *Ensenhamen*).

GRÖBER, dans le *Grundriss*, fixe l'œuvre d'Arnaut Guilhem de Marsan aux environs de 1200 (t. II, p. 51).

(2) Je m'expliquerai sur cette forme dans l'article annoncé.

(3) *Qui comte vol aprendre — E bel o sap entendre...*, Paris, B. N., fr 22543, fol. 133-135. Des extraits de l'*Ensenhamen* ont été publiés par RAYNOUARD, *Choix des poésies originales des Troubadours*, Paris, 1820, t. II, pp. 301, 306, 308 et C. APPEL, *Prov. Chrestomathie*, N° 112. Il a été publié entièrement par K. BARTSCH, *Provenzalisches Lesebuch*, Elberfeld, 1855, pp. 132-139.

Massot. Ce dernier détail — qui ne figure pas dans le *Lai* — nous autorise définitivement à croire qu'Arnaut Guilhem de Marsan (d'une génération légèrement antérieure à celle de Renaut) ne fait pas allusion à l'œuvre du poète français, mais à une autre forme de la légende. C'est probablement cette forme antérieure qui a été la source de Renaut ; c'est probablement aussi à elle que Chrétien de Troyes pensait déjà quand il cita Ignaure.

Du rapprochement de l'*Ensenhamen* et du *Lai d'Ignaure*, on peut conclure que c'est la source commune qui a fourni le détail de la pluralité des amies.

Et, pourtant, cette pluralité est faite pour surprendre. C'est un élément d'histoire galante qui corrompt, invinciblement, la donnée tragique.

Les exemples n'abondent pas, dans la littérature, d'amoureux ou d'amoureuses-types qui, avant de subir les rigueurs de la fatalité, se trouvent dessinés d'une façon aussi désinvolte.

M. Lucien Foulet, dans sa belle étude sur *Marie de France et les lais bretons* a, pour d'autres raisons, rapproché du sujet d'*Ignaure* le *Chaitivel* de Marie « qui a pu », nous dit-il, « en fournir des idées » (1). Là aussi, on voit une dame coquette retenir autour d'elles quatre soupirants. Toutefois, dans cette histoire traitée avec moins de brio et d'esprit que celle de Renaut, quelle différence avec *Ignaure* ! La dame ne sait pas choisir, mais elle n'accorde pas de faveurs extrêmes ; elle se laisse simplement adorer. De ses quatre amoureux engagés dans un tournoi, trois meurent, et le quatrième est blessé. Elle souffre, sans se décider tout de même. Et le survivant reste malheureux. C'est une pauvre petite histoire, traitée avec une gaucherie qui n'est pas sans charme ; mais c'est une petite histoire *cohérente*.

(1) *Op. cit.*, p. 54.

Tandis que le *Lai d'Ignaure* manque d'unité. Ce n'est pas tout à fait un « fabliau alerte » comme a dit Foulet ; mais ce n'est pas non plus un véritable lai.

Toute âpreté, toute poésie émue, toute naïveté enfin ont disparu chez lui. Il a volontairement écarté tout ce qui était prenant dans la légende du cœur mangé. Que l'on pense, par exemple, à un autre texte qui aurait pu lui servir de modèle : *le lai de Guiron* qu'il a peut-être connu directement ou dont il a lu le résumé chez Thomas. Ce lai ne fait allusion qu'à une seule amie (il faut, du reste, remarquer la parenté du mot *Guiron* avec les mots bretons *gwîr*, vrai, véritable et *gwirion* vrai, sincère, fidèle) ; l'amant garde bien ici le caractère de sincérité et d'absolu qu'on attend de lui.

Tandis que Renaut, lui, a certainement abusé, du point de vue de la conduite générale de son récit, de la donnée des différentes amies. Je le soupçonnerais volontiers de n'avoir réellement trouvé que quatre femmes dans la vieille légende d'Ignaure, et d'en avoir introduit délibérément huit nouvelles, de son propre chef. C'est qu'il affiche tant de délectation lorsqu'il traite l'histoire des douze rivales !

Cela lui est certainement personnel. N'oublions pas que sur les 664 vers de son lai, 365 sont consacrés à l'histoire galante d'Ignaure et de ses amies : c'est la partie la plus attachante de son œuvre, parce que la plus cohérente et la plus spirituelle. Elle se suffirait à elle-même : et ce n'est pas sans raison qu'au XVIII^e siècle, un homme de goût comme Imbert a arrêté son imitation d'*Ignaure* à la résolution forcée du chevalier de ne plus servir qu'une belle (1).

La scène de la confession, les répliques d'Ignaure à ses amies furieuses, voilà certainement un thème étranger à la légende du cœur mangé (même si une source a indiqué le grand succès de l'amant auprès des femmes), un thème que Renaut a développé considérablement parce que cela lui plaisait. C'est pourquoi, contrairement à ce qu'on en a dit

(1) Sur l'adaptation d'IMBERT, v. plus haut, p. 10.

d'habitude, il n'est pas sûr que l'histoire du « desmembrement » d'Ignaure, qui n'apparaît que dans le *Lai* — insistons-y encore une fois — constitue elle-aussi un trait primitif ⁽¹⁾. Elle m'apparaît surtout comme une insistance de mauvais goût de la part de Renaut, ce bizarre auteur qui, tout en protestant à la fin de son récit en termes courtois (non dépourvus de grâce, du reste) de la force de son amour, n'a pas manqué d'épicer ce récit de plaisanteries risquées. Que l'on se rappelle le jeu de mots sur la croupe (v. 124-6), sur le coup de tonnerre (v. 182 et suiv. ; cfr. *Notes*) ; que l'on remarque la lourde insistance sur la « souris qui n'a qu'un pertuis » (v. 374 et 480-1) et le ton de farce qui préside à la scène où les maris apprennent la vérité : et on ne s'étonnera pas que la mutilation de l'amant se présente surtout à Renaut comme un détail qui corse son histoire. En quels termes, du reste, le mari n'apprend-il pas à sa femme le composé des douze « escueles » (v. 565 et suiv.) ! On ne peut que penser ici à des détails scabreux de maints fabliaux où l'amoureux, plus ou moins ridiculisé, doit subir le châtiement que subit Abélard.

Ce penchant vers une certaine forme de pornographie — qui est plus brutal que la sensualité d'un Jean Renart et qui se trouve aux antipodes de l'austérité moralisante du Renaut de *Galeran* — on le décèle, notons-le, avec moins d'insistance, il est vrai, dans le *Bel Inconnu*. Ici encore, la parenté des deux œuvres s'accuse.

Rappelons-nous un instant le sujet du *Bel Inconnu*. Encore une histoire de bigamie, Renaut promenant son héros des bras de la Fée aux blanches mains au château de Blonde Esmerée, d'où il repasse dans le lit de la Fée dont il devient l'amant — ce qui ne l'empêche pas de la quitter

(1) V. notamment HAUVETTE, *op. cit.*, p. 193 : « Je ne serais pas éloigné de penser que ce menu composé du cœur et des gènesitaires représente une forme plus primitive de la légende ; l'esprit chevaleresque en aura par la suite atténué la barbarie choquante ».

presque sur l'heure pour aller, sans enthousiasme, épouser la Blonde Esmerée. Le tout sans explications psychologiques, sans gloses subtiles, comme c'est le cas dans des œuvres similaires.

Enfin, au terme de ces aventures, Renaut, dans une déclaration qu'il adresse ici encore à la femme qu'il aime, lui dit en substance que c'est son attitude à elle qui l'incitera ou non à faire reprendre au Bel Inconnu son aventure avec sa « vraie » amie, la Fée. Et cela est traité dans le ton léger et spirituel qui est celui d'*Ignature*.

Et on pourrait aligner, dans le *Bel Inconnu*, toute une série de passages où s'affiche le goût de l'auteur pour les détails amoureux : les désirs du Bel Inconnu, l'attitude curieusement provocante de la Fée, etc. Ici, contrairement à ce qui se produit pour tant de passages du roman, plus de sources livresques, plus de recours à Chrétien de Troyes, mais une conception toute personnelle, toute familière, des pratiques amoureuses. Mais ne nous arrêtons qu'à un épisode, qui constitue un vrai manque de tact comme on en trouve dans *Ignature*. Il s'agit, pour Renaut de Beaujeu, de dépeindre avec sérieux une jeune fille terrorisée par un brigand :

713 Car un gaians molt la pressoit,
A force foutre le voloit...

C'est bien d'un style de fabliau. Et encore le fabliau aurait-il procédé d'une intention humoristique qui est absente ici.

En résumé, pour en revenir au *Lai d'Ignature*, il semble bien que la forme particulière imprimée ici à la légende du cœur mangé dépende surtout du tempérament de l'auteur. Au vrai, il a trouvé dans un conte antérieur la mention du chevalier aimant plusieurs femmes. Mais les douze femmes (« ce qui en vérité est un peu beaucoup » a dit M. Foulet), mais l'importance accordée à ce détail, mais les plaisanteries spéciales, mais l'histoire du « desmembrement », cela est bien particulier à Renaut.

Dans la légende du cœur mangé, comme dans d'autres légendes, il ne faut pas seulement classer les récits d'après des divergences de détail. Il faut établir une distinction fondamentale. Il y a les auteurs qui, d'un thème essentiellement tragique, ont tiré une œuvre sérieuse et tragique : ils sont majorité. Puis, il y a les auteurs qui ont, volontairement, traité les choses à la légère : Renaut de Beaujeu et l'auteur des *Cento Novelle Antiche* sont de ceux-là. Et chez ceux-là, on aurait tort de rechercher des traits archaïsants, alors qu'il n'est question que de jeu et de plaisanterie.

Je ne sais pas si Renaut « n'a rattaché son conte à la tradition de Bretagne que pour s'en moquer » (1) ; mais il est certain que son « *Lai* » n'est qu'une agréable fantaisie.

(1) FOULET, *op. cit.*, p. 55.

VIII. — L'auteur et la date

L'auteur du *Lai d'Ignaure* a livré son nom au v. 621 :

Ensi con tiesmoigne *Renaut*
Morut Ignaures, li bons vassaus.

Mais il n'a pas indiqué de « sornom » qui aurait permis de l'identifier plus précisément. Or les « Renaut » sont légion, dans la littérature des XII^e et XIII^e siècles, et maintenant encore la question de leur classement reste confuse (1). A quel Renaut avons-nous affaire ? Jusqu'à présent, la question était restée en suspens.

Au cours de l'article qu'il a consacré au *Lai d'Ignaure*, dans l'*Histoire Littéraire de la France* (2), Amaury Duval a bien attribué cette œuvre à « Jehan Renax », c'est-à-dire à Jean Renart, auteur du *Lai de l'Ombre*. Mais cette affirmation ne repose sur rien, si ce n'est sur une autre affirmation de l'abbé de la Rue qui, soit dit en passant, faisait de Jean Renart-Renaut un Normand ! (3). Chose curieuse, Foerster a eu, un moment, lui-aussi, cette velléité d'attribuer à Renaut le *lai d'Ignaure* et le *Lai de l'Ombre* (4). Erreur due sans aucun doute au manque de documents sur les deux textes. Nous savons maintenant que le *Lai de l'Ombre* n'est pas de « Renax » mais de Jean Renart, et que tout s'oppose à ce que l'on rattache *Ignaure* à la pro-

(1) Je reviendrai, dans un prochain article, sur cette question pour laquelle la présente édition constitue, en quelque sorte, un premier jalon.

(2) T. XVIII, pp. 774-777.

(3) Dans ses *Trouvères normands et anglo-normands*, t. III, p. 213.

(4) *Cligès, Romanische Bibliothek*, 2^e édition, p. xvi, note.

duction de cet auteur : la signature qui diffère, la langue (Jean Renart écrit en pur dialecte franco-picard), le style et, par surcroît, l'esprit général de l'œuvre.

Par ailleurs, on aura vu, dans les pages qui précèdent, les multiples raisons qui permettent d'identifier Renaut avec Renaut de Beaujeu, l'auteur du *Biaus Descouneüs* : les traits bourguignons caractéristiques subsistant dans le dialecte franco-picard, des similitudes de rimes et d'habitudes syntaxiques, une versification identique jusque dans les anomalies, et, enfin, une parenté étroite dans l'esprit qui préside à la composition des deux œuvres.

Il me reste à signaler une ressemblance qui, elle-aussi, a son prix.

Le roman du *Bel Inconnu* se signale à l'attention du critique par les allusions fréquentes que Renaut de Beaujeu y a faites à une dame qui l'a « en sa baillie » (v. 1). C'est cette dame qui lui avait déjà donné, selon son expression, le « sens de çançon faire » (v. 3) — sans doute la chanson d'amour :

Leals amors q'est dedanz fin cuer mise
Ne s'en doit mais partir ne remouvoir....

que l'on trouve dans le *Roman de la Rose* ou de *Guillaume de Dole* et que Jean Renart attribue au « bon chevalier Renaut de Baujieu » (1).

Li Biaus Descouneüs est donc dédié à cette dame. Et qu'on ne s'y trompe pas. Ce n'est pas seulement une inspiratrice — comme le fut par exemple Marie de Champagne pour Chrétien —, c'est une femme aimée :

(1) V. mon édition de *Guillaume de Dole*, Paris-Liège, 1936.

A moins qu'on ne voie dans cette déclaration du *Bel Inconnu* une allusion à la composition du *Lai d'Ignaure*. On sait que le sens de *chanson* est extrêmement vague.

Il ne serait pas étonnant de trouver dans le *Bel Inconnu*, œuvre manifestement plus mûre, plus soignée aussi dans sa forme, donc plus récente, une allusion au *Lai*.

Por celi c'aim outre mesure
Vos vel l'histoire comencier... (v. 6-7)

Or, ce genre de dédicace, qui deviendra conventionnel dans la seconde moitié du treizième siècle ⁽¹⁾, est exceptionnel à l'époque où l'on s'accorde à placer le *Bel Inconnu* (premières années du XIII^e siècle). Et ce qui est plus exceptionnel encore, c'est la véritable manie qu'a Renaut d'invoquer sa dame et son amour au cours de son œuvre. Il interrompt par deux fois la trame de son récit pour rêver tout haut, et longtemps, de ce qui l'occupe : v. 1237-1271, v. 4198-4209 ; et l'épilogue de son roman, nous l'avons vu déjà ⁽²⁾, il le fait dépendre de l'attitude de sa bien-aimée (v. 6247-6266). Ce qui a permis, justement, de penser qu'il n'était pas un poète de profession ⁽³⁾. En effet, cette attitude se conçoit surtout d'un amateur — du reste doué — qui n'est venu au métier littéraire que par désir de plaire.

C'est exactement le cas du Renaut d'*Ignauze* : voyez les confidences qu'il nous fait à la fin de son lai (v. 627-656). Confidences rares dans ce genre de composition, puisqu'un connaisseur en la matière comme M. Lucien Foulet a pu écrire : « Le lai d'*Ignauze* offre du reste plus d'une particularité qui lui donne dans la collection des lais une physiologie assez originale. Tout d'abord l'auteur s'y nomme, ce qui n'est pas fréquent, puis il nous parle de lui, ce qui ne l'est pas davantage » ⁽⁴⁾.

Et pour souligner encore la ressemblance entre les deux procédés du *Lai* et du *Bel Inconnu*, voici que les notations mêmes sur la situation du soupirant à l'égard de sa dame se révèlent, de part et d'autre, identiques. L'homme est violemment épris, et il est dominé :

⁽¹⁾ V. à ce sujet Robert BOSSUAT, *Drouart la Vache, traducteur d'André le Chapelain*, Paris, 1926, p. 34.

⁽²⁾ V. plus haut, p. 37.

⁽³⁾ V. notamment le dernier éditeur de Renaut de Beaujeu, M^{me} G. PERRIE WILLIAMS, *Introduction*, p. VII.

⁽⁴⁾ L. FOULET, *op. cit.*, p. 54.

<i>Lai</i>	<i>B. D.</i>
629	1
Cele m'a si fort attachié	Cele qui m'a en sa baillie
Que n'en puis estre deslachié.	1240
	Celi dont ne me puis retraire
652	1271
C'est la caïne toute entière !	Tos jors serai en sa merchi
Sachiés que par ceste caïne	4202
La u la dame velt me mainne ;	De moi ocire ne repose
Molt sui en tres douce prison,	Et je l'aim plus que nule cose.
Issir n'en quier par raençon.	4207
	Mais por ço me puet mal faire
	Que je ne m'en quier mais retraire
	Mon cuer qui a toz jors le voit.

Il est hanté par un souvenir physique : voyez les vers du lai 631-651 et la déclaration du roman v. 4200-4202.

Protestations courtoises qui n'auraient en elles-mêmes rien d'étonnant si on ne les trouvait, de part et d'autre, par exception, *dans une œuvre narrative qui ne les postule pas.*

Protestations courtoises auxquelles un même sort, de part et d'autre, est réservé : la dame, prétend-on, — et l'auteur y insiste, quelles que soient ses vraies raisons — reste inaccessible :

<i>Lai</i>	<i>B. D.</i>
(parlant de la gorge de l'aimée) 638	(parlant de « m'amie ») 1265
Mais je n'en cuic pas estre tex	Ço qu'ele n'est l'ai apielee :
Ki de voir en sache parler.	Que dirai dont? La molt amee?
	S'ensi l'apiel, voir en dirai ;
	S'amie di, lors mentirai
	Car moi ne fait ele sanblant.

Réserve d'autant plus caractéristique que ni le *Lai*, ni le *Bel Inconnu*, on l'a vu, ne nous ont accoutumés à tant de discrétion.

Mais en voilà assez, je pense, pour que l'on reconnaisse dans le Renaut d'*Ignauze* le bon chevalier Renaut de Beaujeu.

Reste la question de la date du *Lai*. On a prétendu, il y a longtemps, que la distinction entre « Français » et « Poitevins », à la fin de l'œuvre, postule une époque antérieure à 1202, année de la réunion du Poitou à la couronne de France (1).

Mais peut-on tirer parti de cette mention pour la chronologie ?

Il faut bien remarquer qu'il ne s'agit pas ici, comme c'est le cas dans certains romans décrivant des tournois, d'établir une différence entre des chevaliers poitevins et des chevaliers français — ce qui légitimerait le recours à la date historique. Dans le *Lai d'Ignauze*, Renaut ne parle des Français, des Poitevins et des Bretons qu'en faisant allusion à l'origine de son conte. Dès lors, pourquoi lui prêter un souci de divisions politiques ? Ne veut-il pas dire, simplement, que la légende qu'il a traitée est connue aussi bien des Bretons et des Français que des « poitevins », c'est-à-dire de ce que nous appelons aujourd'hui les poètes « provençaux » ? On sait qu'au moyen-âge l'expression « son poitevin » désignait souvent une chanson écrite en n'importe quel dialecte méridional (2).

Ces trois divisions correspondent trop exactement à ce que nous savons de la co-existence et de l'interpénétration des thèmes du genre « cœur mangé » dans le domaine celtique, français et méridional pour que nous n'accueillions pas la déclaration de Renaut comme la remarque intéres-

(1) MONMERQUÉ et MICHEL, *édition du Lai*, p. 3.

(2) V. à ce sujet Paul MEYER, *Romania*, t. XIII, p. 21, t. XIX, p. 4

sante d'un auteur de bon sens qui avoue : « le sujet que je viens de raconter est connu partout sous le nom de *Lai du Prisonnier*, dans la littérature française, comme dans le Midi et en Bretagne ».

On voit par là que le *lai* n'est déjà plus exclusivement « breton » pour Renaut.

Certes, ce dernier localise son aventure en Bretagne ; il fait d'Ignaure un chevalier breton, il mentionne même, en passant, le roi Hoël (v. 21), mais c'est uniquement pour obéir à une mode, et sans y attacher d'autre signification. Le fait qu'il indique que les Français, les Bretons et les Poitevins connaissent son thème est beaucoup plus important qu'une simple réflexion incidente permettant d'assigner une date : il fixe un point d'histoire littéraire. Renaut — Renaut de Beaujeu — se rend déjà compte, bien avant nous, de l'extrême propagation de thèmes, fleurissant, presqu'en même temps, en des terrains divers.

Nous ne fixerons donc pas *nécessairement* au *Lai d'Ignaure* une date antérieure à 1202 (réunion du Poitou à la France). Mais, tenant compte, avec M. Lucien Foulet, de ce que le genre du lai, dans *Ignaure*, est déjà en décomposition, nous retiendrons avec lui une date au début du XIII^e siècle (1). On aura vu que l'étude de la langue ratifie cette donnée, de même que l'attribution à Renaut de Beaujeu dont le *Bel Inconnu* est unanimement fixé à la même époque.

(1) *Marie de France et la Légende de Tristan*, *Zeitschrift für Romanische Philologie*, 1908, p. 214. On notera que le critique distingue les lais composés « au début du XIII^e siècle » de ceux écrits « dans la première moitié du XIII^e siècle ».

LE LAI D'IGNAURE OU DU PRISONNIER

Cors ki aimme ne doit [repondre], Ains doit auchun biel mot despondre U li autre puissent aprendre Et auchun biel exemple prendre.	4
Bien [et] houneur i peuc avoir, Mais ja n'i conquerrai avoir. Sens et savoir, or et argent, A chou entendent mais le gent.	8
Tolu sont et remés li don Et nus hom n'ert mais guerredon. Sens est perdus, ki est couvers ; Cis k'est moustrés et descouvers Puet en auchun liu semenchier.	12
Pour chou, voel roumans coumenchier, Une aventure molt estraigne Que, jadis, avint en Bretagne D'un chevalier de grant poissanche, Ki bien doit estre en ramenbranche.	16
Ignatures ot li chevaliers non ; Molt par estoit de grant renon. Nés fu de la terre Hohiel, A Riol, un noble chastiel.	20
Ne fu mie de grant hauteche, Mais il fist tant, par sa proeche, K'il n'avoit, en tout le país, Nul chevalier de si haut pris. Nus si haitiés ne sera mais.	24
Si tos com entrés estoit mais,	28

A l'ajornee se levoit ;
 Cinq jougleres od lui menoit,
 Flahutieles et calimiaus :
 Au bos s'en aloit li dansiaus. 32
 Le mai aportoit a grant bruit.
 Molt par estoit de grant deduit ;
 Chascun jour l'avoit a coustume.
 Fine amors l'esprent et alume, 36
 Femmes l'apielent Lousignol.
 Dedens le chastiel, a Riol,
 Avoit douse pers a estage.
 Chevalier erent preu et sage, 40
 Riche erent de terre et de rente ;
 Chascuns ot femme biele et gente,
 De haut linage, de grant gent.
 Ignaures, ki ot le cuer gent, 44
 A toutes douse s'acointa ;
 Et tant chascune l'en creanta
 S'amour trestout a son voloir,
 Et, s'[el] de li voloit avoir, 48
 K'il seroit servis comme quens,
 Chascune cuide k'il soit siens
 Si s'en fait molt jolie et cointe.
 Ignaures si très biel s'acointe ; 52
 Et chascune, quant il i vient,
 Que de l'autre ne li souvient
 Ne nul samblant k'il l'ait envie,
 Molt demainne cortoise vie. 56
 Et quant tornoi estoient pris,
 Il i aloit querre son pris
 A vint chevaliers, u a trente.
 Et si n'avoit c'un poi de rente ; 60
 Toutes les gens s'esmervilloient,
 Mais les dames trop li donnoient,
 Ki plainnes ierent de reviaus.
 Molt estoit Ignaures dansiaus ! : 64

Toutes les ama plus d'un an, Tant c'une feste saint Jehan, K'esjoïst toute creature, S'en alerent, par aventure,	68
Les grans dames esbanoier, Toutes douse, en un vregier. Ains plus n'i ot que eles douse.	
Une en i ot, molt tres jalouse	72
A dire chou ke elle pense (Dehait cui mais fera deffence A chou k'ele vaura ja dire !) :	
— « Voire itel chose i porés dire, Bien sai, quant le raison orés, Ke volentiers l'otrierés. »	76
— « Or dites donc chou k'il vous samble, Nous l'otriions toutes ensamble. »	80
— « Dames sommes, et renvoisies, Cointes, et nobles, et prisies, Femmes as pers de cest chastiel ; Plainnes sommes de grant reviel.	84
N'i a cheli n'aint par amours, Et molt est envoisiés cis jours. D'une de nous fasons no prestre ; Seoir en voist en mi cel estre,	88
Lés cele ente ki est flourie. Chascune i voist, et se li die Cui ele aimme, en confission, Ne a cui elle a fait le don :	92
Ensi sarons certainement Li quele aimme plus hautement. » Toutes respondent : « Bien a dit. Nous l'otriions sans contredit.	96
Vous meïsmes prestres serés, Les confiesses escouterés. Alés seoir dalés cel'ente. » « Et jou l'otroi », chou dist li gente.	100

L'une en est drechie en haut,
 Vestue d'un riche bliaut,
 Afublee d'un mantiel gris ;
 Au prestre vint, se fist un ris : 104
 — « Que querés vous ? », che dist li maistres.
 — « A confesse vienc, sire prestres. »
 — « Séés vous dont, si me contés —
 Et gardés que ne me mentés — 108
 Comment a vos amis a non. »
 — « C'est cil ki de plus haut renon
 Est chevaliers de cest empire.
 Vous savés bien que je voel dire ? : 112
 Le plus très biel que vous sachiés,
 Ignaures, li prus, l'ensaigniés,
 C'est cil a cui je suis donnee. »
 Li prestre a la coulour muee 116
 Quant ele ot que son dru nomma
 (C'ert cele ki le mius l'ama),
 A grant painne s'en pot tenir :
 — « Dame, or laissiés l'autre venir ; 120
 Bien ai oï vo couvenant. »
 Une autre revient maintenant,
 A la destre main [bat] sa coupe.
 — « Douche suer, mais batés la crupe : 124
 Ki vous fait faire les pechiés
 Dont vostre cors est entechiés ! »
 — « Sire, je viench a amendanche. »
 — « Je vous commanch, en penitanche, 128
 Que vo dru nommés, biele amie. »
 — « Certes, je n'en mentirai mie.
 Nommer vous puis le plus cortois
 Ki soit duskes en Vermendois, 132
 Le plus biel et le mius apris. »
 — « Vous le metés en molt haut pris,
 Ne sai se tiesmoing en ariés ! »
 — « Par foi !, vous estes mesjugiés : 136

- Il a non Ignaures li frans.»
 Au prestre mua tous li sans
 Quant chelui ot ramentevoir
 Qu'ele cuidoit tout liege avoir : 140
 — « Dame, or alés seoir la val.»
 Chi en vient une molt vaillans,
 Une molt biele, et molt lie.
 — « Seés vous, dame bien aprise.» 144
 Seoir le fait, puis li commande
 Le non son dru ; bien li demande
 Qu'ele l'en die verité.
 — « Chelui ki a plus de bonté 148
 Et cortoisie, et vasselage,
 Ne n'est costumiers d'outrage :
 Si connessiés le nom chelui
 A cui del tout donnee sui, 152
 Bien deüst estre rois u quens ;
 Nommer le puis, c'est li plus gens :
 Ignaure a non, [flours] de barnage.»
 Quant li prestres l'ot, si se saigne ; 156
 Toute li empalist li chiere :
 — « Dame, or alés seoir arriere ;
 Amit avés et cointe et noble.»
 D'un paille de Constantinople 160
 Vestue molt signeriument,
 En vint une, cortoisement.
 En son doit ot un anelet.
 Quant ele ot canter l'oselet 164
 Ki deseur l'ente lousegnole,
 Et l'anelet base et acole.
 — « Dame », dist li prestres, « séés.
 Je cuic bien que vous ne haés 168
 Chelui cui li anelés fu ! »
 Cel ki del tout nommee fu
 Li dist : « Bien deüst estre quens ! »
 — « Nommé[s] le dont, quant est si gens.» 172

— « C'est Ignaures, flours de barnage. » Quant cele l'ot, a poi n'esrage ; Maintenant li esprist la chiere :	
— « Dame, or alés seoir arriere. »	176
Atant i vint une jolie ; Biele estoit, et bien polie.	
— « Dites, dame, comment a non, Cil ki de vo cuer a le don ? »	180
— « C'est cil dont li païs resonance. On le doit nommer quant il tonne :	
Ja puis ne carra cos en l'estre. »	
— « Fali avés », che dist li prestre !	184
« Vous l'avés nommé plusours fois , Onques por çou n'eüistes defois Que li caus sour vous ne kaïst !	
Ja li nons ne vous garesist,	188
Mais ne fu pas brisiés li caus. »	
— « Dex me ramaint a iteus caus, Ne plaigne pas la [bon] fuison ! »	
— « Dame, or laissiés ceste raison	192
Si nommés le non, douche suer. »	
— « Ignaures a non au franch cuer Dont toute Bretaigne fremist. »	
Li prestres de mal cuer sorrïst	196
Pour la merveille de cel homme Que chascune des dames nomme. Onques autrui n'i ramenturent !	
Quant toutes confessees furent,	200
Au prestre vinrent tout ensanle :	
— « Dame, or [nous] dites ki vous sanle ? Li quele a plus vaillant ami ? »	
— « Certes, chascune a dit a mi	204
Le non d'un tout seul chevalier ; Molt nous a faites avïllier. Et jou meïsmes l'ainc aussi, Et vous trestoutes autressi !	
	208

- Par le carbiu !, mar i fut fait.
Ignaures a esmut tel plait,
Il le comperra sans [targier].»
— « Comment nous em porons vengier ? » 212
— « Li une a l'autre creantera
A cheli u premiers venra,
K'en cel vregié terme li [mete]
Et nous toutes, sans ademetre. 216
Et si faisons savoir le jour,
Toutes i serons sans sejour.
S'[aport] chascune coutiel a pointe !
De fol outrecuidier et cointe 220
Ki vers nous toutes a mespris
Soit cruele venganche pris. »
Chelui conseil creantet ont ;
Del jardin issent, si s'en vont. 224
Chascune duel en son cuer ot.
- Ignaures, ki cel engien ne sot,
A une d'eles s'en ala. 228
Assés l'acola et baisa ;
A sourplus ne puet il venir.
— « Dame, comment puet avenir
K'envers moi estes si estraigne ? »
— « Sire, je ne suis mie estraigne ; 232
A ceste fois me deportés,
Mais je voel que me creantés
K'el vregié me dame Climenche
Parlerés a moi dyëmenche : 236
La porés faire vo desir. »
— « Dame », dist il , « a vo plaisir ;
Je ferai [vo] commandement. »
Congié a pris cis erramment. 240
Lors fu li bers a mort jugiés
Se [nes] perchoit li chevaliers

U eürs [nel] fait revenir.	
Les autres end a fait garnir.	244
Le dyëmenche, sans dangier, Se repusent en cel vregier, Bien garnies de bons coutiaus K'eles orent [sous] les mantiaus.	248
Cele ki le trahison fist El vregié noblement se mist, Si k'Ignaures vit bien sa drue. Il vint par mi une autre rue ;	252
Avoec lui avoit un aufage Ki li faisoit tout son message (Icil li assambloit sa rente). La dame ki fu en atente	256
Avoit le postic entr'ouvert, Li bers [] entre tout en apert. Ains k'il en isse aura anui ! La dame vint encontre lui.	260
Son message a l'ostel renvoie : Il n'a cure ke il le voie ! Le postic refreme a le clef ; Tout bielement et tout souef,	264
Vont seïr sous une ente aval. La dame acole le vassal, Et il molt douchement le baise ; Ne li vaut soffrir nule autre aise	268
Car li talens estoit espars. Les dames sourgent toutes pars, De courouc et d'ire enflammées, Cui li chevaliers ot amées	272
Qui molt estoit jolis et gays. — « Dame », dist il, « est chou agais ? Vous m'avés embatu el [piege] ». Et eles vinrent dusqu'al siege,	276

- Entour s'asanlent a carole.
 Ignaures a ele parole.
 — « Bien vigniés vous ! » [ce] dist il lués.
 — « Mais mal », font celes, « a vostre oés. 280
 Drois est que vostre outrage paire ;
 Anchois k'issiés de cest repaire,
 Arés guerredon d'omme faus,
 Con trahitres et desloiaus. » 284
 La prestresse parla premiers :
 — « Souffrés, je vous en voel proier,
 [Me] laissiés dire mon samblant ;
 Puis die chascune son talant. 288
 Ignaures, or ne me mentés mie
 Maint jour ai esté vostre amie,
 En vous avoie mon cuer mis. »
 — « Dame, je suis li vostre amis, 292
 Et vos hom, et vos chevaliers,
 Et de vrai cuer fins et entiers. »
 Une s'en lieve, desdaigneuse,
 Si a parlé comme orgilleuse : 296
 — « Ignaures, trop estes drufeüs !
 Comment? En'estes vous mes drus ? »
 — « Oïl, dame, se Dex me saut,
 Mes cuers ne m'amours ne vous faut ; 300
 Je ne faurai ja en ma vie. »
 Une autre en ot molt grande envie,
 Sel regarda a cruel chiere :
 — « A ! » fait ele, « malvais trechiere, 304
 Ceste raisons n'est pas a moi !
 Amés vous dont autrui que moi ?
 Tous estes miens par sairement. »
 — « Dame, je vous ainc voirement 308
 Et amerai sans contredit. »
 — « Coi ? » dist une autre, « c'avés dit ?
 Enne m'amés vous par fianche ? »
 — « Oïl, de toute ma poissanche, 312

Et vous, et les autres trestoutes
 Ain ge bien : [trestoutes], sans doubtés,
 Et lor solas, et lor delis.»
 La peussiés oïr grans bruis 316
 Et femmes escroistre et tenchier,
 Et le bon vassal manechier.
 Les coutiaus ont avant sachiés
 Que eles avoient muciés : 320
 — « Ignaures, vous avés tant mesfait
 Que mors estes tout entresait
 Nus ne vous puet garir, fors Dex.»
 — « Dames, ja ne serés si crueux 324
 Que vous fachiés si grant pechiet.
 S'or avoie l'iaume lachiet
 Et fuisse el destrier d'Aquilanche,
 L'escu au col, el puing la lanche, 328
 Si descendroie jou ichi
 Et me metroie en vo merchi.
 Se je muir a si bieles mains,
 G'iere martyrs avoec les sains ! 332
 Bien sai que fui nés en bonne eure.»
 Quant eles l'oent, chascune pleure.
 Molt les a faites amolliier
 Li biaux parlers dou chevalier. 336
 Fait cele [k'] oi les confresses :
 — « Dames, creantommes a certes
 Que mon bon ferés, ne vous griet.»
 — « Nous l'otrions, puis k'il vous siet.» 340
 — « Ignaures, tu nous as bien dechutes
 Tant con en sommes aperchutes ;
 Ne t'amerons plus en tel guise.
 Car il nous ramembre et avise 344
 Que cele ki mius te plaira
 Ert toie, et si te remanra.
 Chascune velt son dru avoir.»
 — « Nel feroie pour nul avoir, 348

Ains amerai toutes encore
Si que j'ai fait descî a ore.»
— « Fai mon commant », che dist li prestre,
« U tu morras ja, par ma teste. 352
Prent la quele que veus de nous.»
— « Dame », dist il, « chou estes vous.
De ma perte sui molt dolans
Qu'eles sont toutes molt vaillans, 356
Mais li vostre amors m'atalente.»
— « Grans merchis », chou a dit la gente.
Les autres molt dolantes erent.
Namporquant toutes afierent 360
Qu'eles ja mais ne l'ameront,
Tout em pais cuite li lairont.
Quant devisé ont or afaire,
Chascune a on ostel repaire, 364
Et Ignaures el bouch revint.

Or sachiés bien k'il li couvint
Aler maintes fois a s'amie.
S'a toutes fust, n'i alast mie, 368
Mais or n'a c'une seule voie.
Souvent i va, ki ke le voie.
Par le trop aler fu dechus
Et engigniés et percheüs : 372
Sorîs ki n'a c'un trau poi dure.
Ne sai par con faite aventure
Vinrent en avant les paroles
Qu'a confresses disent les foles. 376
Seües furent ens el vregié.
El chastiel ot un losengier
Molt losengier et molt cruel.
Souvent repairoit en l'ostel 380
Cheli qui folement se cuevre,
Tant k'il aperchut toute l'uevre.
Puis k'il le set, poi est celé !
Un jour estoient tout alé 384

Li douse per mangier ensamble.	
Li lechiere i ala, moi samble ;	
Ains k'il isse de la maison,	
Lor contera tele raison	388
Dont li plus cointes aura ire.	
Li trahitres a pris[] a dire,	
Rist, et fist crois en mi sa chiere.	
— « De coi ris tu ore, lechiere ? »	392
Ichi a malvais entremès !	
Bien sai de coi tu t'entremès :	
Auchun mesdit [nos] apparelles. »	
— « Par foi », dist-il », je voi mervelles,	396
Qu'a grant painne le puis jou dire :	
Je ne m'en puis tenir de rire. »	
— « Se Dex t'ait !, est chou de nous ? »	
— « Oil, par Diu !, c'est de vous tous. »	400
— « Di dont voir, sommes nous tot prest. »	
— « Si ferai jou, se mius m'end est. »	
— « Mius t'en iert il, n'aies paour. »	
— « Se g'iere de vous asseür,	404
Je diroie, par saint Giermain ! »	
Et dist li uns : — « Jel prenc en main,	
Ke je le te ferai avoir ».	
— « Signeur, se je vous di le voir	408
D'un affaire — tous certains sui —,	
Ferés m'en vous lait ni anui ? »	
— « Nenil, ja ne diras tel mot. »	
— « D'un seul homme estes tout huihot ! :	412
Si con jou vous voi en cest estre.	
Mais li une en est sire et mestre. »	
Quant cil la raison entendirent,	
De mautalent chascun fremirent	416
Car chou est vilains reprouviers.	
— « Est chou borgois u chevaliers ?	
Nomme le nous ! » — « C'est tout consaus :	
Ignaures a non li vassaus	420

- Ki si œvre contre droiture.»
Toute lor conte l'aventure
Et del vregié, et des confresses,
Et ensi comme les engresses 424
Le vaurent mordrir as coutiaus.
— « Grant paour ot li damoisiaus,
Car molt estoit de la mort priès.
Coisir li rouverent, apriès, 428
[Li quele] ki mius li plairoit :
Toute seule li remanroit,
Les autres s'en departiroient,
Ja mais nul jour ne l'ameroient. 432
Vausist u non, ensi le fist.
L'une de vos femmes eslist,
La plus biele et la plus sage.
Bien sai li qués est signorage.» 436
— « Li qués est ? Conmissiés le vous ? »
Dist cil a l'un : « Chou estes vous ! »
Cil li respont, plains de grant ire :
— « Aeure Diu !, quant j'en suis sire, 440
Je vauc miex que li autre assés ! »
Quant li mangiers fu trespasés,
Li uns leur fait fianche faire
Que ja de trestout cest afaire 444
Ne dira nului l'errement.
Son don li paient erramment,
Congié a pris. Et cil remainnent
Ki de lor honte entr'iaus se claimment. 448
— « De cest chastiel auront dangier
Se nous ne nous poons vengier :
Dont sommes nous fin recreant. »
Dist li uns : « Je vous acreant ; 452
Se vous créés ma demoustranche,
Nous end arons bonne venjanche.
Ja n'i convenra metre espies,
Puis k'il les a toutes guerpies 456

- Fors cheli u il va souvent ;
 Se cil nous avoit en couvent,
 U il va, ki le gaiteroit,
 Legierement le prenderoit. » 460
 — « Bien avés dit », font cil ensanle.
 Et cil respont, ki d'ire tranle,
 Ke il le gaitera pour voir.
 — « Sire, dont [nous] faites savoir 464
 Quant pris l'averés : tout irons,
 De no honte nous vengerons. »
 Icele devise otrïerent.
- A lor osteus en repairierent, 468
 [Desireus] de chelui confondre
 Qui n'avoit cure de respondre.
 Cil, qui plains estoit de reviel,
 S'esbanïoit par le chastiel 472
 Devant ses morteus anemis.
 Cil a cui femme il ert amis
 Le gaite, nuit et jor, por prendre ;
 S'a sa femme le puet sospendre, 476
 Tous les autres tenra couvent.
 Ignaures i aloit trop souvent,
 A s'amie, pour son deduit :
 La soris ki n'a c'un pertruis 480
 Est molt tost prise et enganee.
 Sospris fu une matinee
 A la dame u il ot jeüt ²
 Par une espie l'a seüt 484
 Li sires ki d'iaus tous fu maistres ;
 De sa maison savoit les estres :
 Par une vaute sousterine
 Entra en la cambre perine, 488
 L'iaume lachié, l'espee traite.
 Ignaures, ki molt petit se gaite,
 A trouvé chelui dosnoiant.
 — « Ha ! » fait a chelui maintenant, 492

« Ne deüsciés pas estre chi ! »	
— « Sire », fait il, « por Diu, merci !	
Vous veés bien ques est nos fois :	
Durement sui vers vous mesfais :	496
N'i vaut escondis ne celers. »	
Li sire avoit deus bacelers	
Od lui, ki si neveu estoient.	
Ignaure detrenchier voloient ;	500
Dist li sires que non feront,	
Plus bielement s'en vengeront :	
— « Ne l'ocirés mie, par m'ame ! »	
Li sires apiela sa femme :	504
— « Dame, il couvient [vo] dru baignier ;	
Et apriès le ferai saignier :	
Gardés ke blans dras ait vos sire ! »	
La dame ses caviaus detire,	508
Mervillouse dolour demainne.	
Li sires le vassal emmaine ;	
Dedens une cambre pavee	
Le fait garder a recelee	512
A gens en cui il molt se fie.	
De honte et de dolour l'afie :	
Molt sera povres ses soupers !	
Lors fist savoir as autres pers	516
Tout son fais et son errement.	
La dame en est en grant torment ;	
As autres dames fist savoir	
De son contraire tout le voir,	520
Si con Ignaures fu sospris :	
— « Ne sai s'il est u mors u vis !	
Et chascune ot trestout son voel ! ;	
Or m'aidiés a faire mon doel :	524
Ensi con joie en ot chascune	
[Si] nous soit la dolors commune. »	
Au message creantet ont	
K'eles ja mais ne mangeront	528

Desci qu'eles [poront] savoir
 S'il est u mors u vis, por voir.
 Lors commenchieient a juner.
 Et li sires fist aüner 532
 Ses compaignons tout coiement.
 Conseil prisent, quel jugement
 Il poront prendre de chelui
 Ki lor a fait honte et anui. 536
 Che dist li uns : « [Les] ordes gloutes
 Ont creantet a juner toutes
 Duske a cele eure c'on sara
 S'il ert mors u eschapera. 540
 Au quart jor [prendons] le vassal
 Tout le daerrain membre aval
 Dont li delis lor soloit plaie,
 Si en fache on un mangier faire ; 544
 Le cuer avoec nous meterons.
 Douse escuieles en ferons,
 Par engien lor faisons mangier,
 Car nous n'en poons mius vengier ! » 548
 Cele devise creanterent :
 Le bon chevalier desmembrent.
 Con devant esgardé avoient,
 Les douse dames ki [junoient] 552
 Ont [le] mès parti et donné.
 (Chascune ot le cuer asasé,
 Tant qu'eles en ont mise arriere
 Douche saveur et bonne et biele.) 556
 Lor signor tant le losengierent
 K'eles burent et si mangierent.
 Ne l'ont pas en despit tenu !
 Quant lor cuer furent revenu, 560
 Chascune son signor deprie,
 Pour l'amour Diu, que voir [li] die
 Se il estoit fors de prison.
 Cil qui le prist en sa maison 564

A respondu : « Dame prestresse, Ja fustes vous sa maistresse. Mangié avés le grant desir Ki si vous estoit em plaisir Car d'autre n'aviés vous envie. En la fin en estes servie ! Vostre drut ai mort et destruit :	568
Toutes, partirés au deduit De chou que femme plus goulouse ; En' avés assés en vous douse ? Bien nous sommes vengié del blasme ! » La dame maintenant se pasme. Au revenir sospire et pleure, Molt het la mort qui tant demeure ; N'a soing de quanques ele voit.	572
A ses compaignes envoioit ; Sages lor a faites del mès. Molt lor devisa bien li mès Chou qu'eles ont mangié de preu. A Diu fisent toutes un veu :	580
K'eles ja mais ne mangeroient, [Se] si presieus mès n'avoient. S'eles disent, très bien le fisent. En lor vivant complainte en fisent :	588
Li une plaignoit sa biauté, Tant membres biaux et bien molé Que lait erent tout li plus biel ; Ensi disent dou damoisiel. L'autre plaignoit son grant barnage, Et son [gent] cors, et sa largeche ; Et la quarte, les iex, les flans K'il ot si vairs et si rians ;	592
Et l'autre plaignoit son douch cuer : Ja mais nul n'en ert de tel fuer. — « Lasse ! que [vous] avons cangié Trop se sont cruelment vengié	596
	600

Li jalous ! Mais ne mangerons ;
 En tel guise nous vengerons. »
 Et l'autre plaingnoit ses biaux piés
 Si bien seans en ses estriers. 604
 Sor tous hommes ert couvignables
 De ciens, d'osiaus — et delitables.
 Toutes plaingnoient son delit :
 Ki de lui ert si bons eslit ? 608
 Pour la douleur d'eles plouroient
 Tout cil ki les regrès ooient.
 [Ne] pour amis ne pour parentes
 Ne voloient mangier les gentes : 612
 Lor dru ne vont pas oubliant.
 Molt aloient afoibloiant ;
 Adiès detorgoient lor mains
 Et sospirent, et jetent plains. 616
 D'eles douse fu li deus fais,
 Et douse vers plains a li lais
 C'on doit bien tenir en memoire,
 Car la matere est toute voire. 620

Ensi con tiesmoigne *Renaus*,
 Morut Ignaures, li bons vassaus.
 Et celes qui [ses] drues furent
 Pour l'amisté de lui morurent. 624
 Car Dex ait pité [de lors] ames,
 Et [du chevalier] et des dames !
 Et beni[e] soit kil fist faire,
 Cest lai ki as amans doit plaire ! 628
 Cele m'a si fort atachié
 Que n'en puis estre deslachié.
 Ele a lonc col, et blanc, et gros,
 Et si ne pert fronche ne os ; 632
 Elle est simple, et bien polie.
 Et plus blanche que nois negie.
 Plus n'end arés parole aperte :
 L'autre partie en est couverte. 636

De la caïne est li miex tex !
Mais je n'en cuic pas estre tex
Ki de voir en sache parler,
Fors que, defors, voi souslever 640
Des mameletes son bliaut,
Si que un poi lievent en haut,
Car eles sanlent bien duretes.
Bieles espales, mains longetes, 644
Grailes dois, et biaux bras en mances.
S'[est] un poi largete par hances,
Et s'est gente par la chainture,
Et s'est de molt biele aleüre, 648
N'est pas petite, ne trop grans.
A merveilles est bien seans,
Et s'est de molt bonne maniere.
C'est la caïne toute entiere ! 652
Sachiés que par ceste caïne
La u la dame velt me mainne.
Molt sui en tres douche prison,
Issir n'en quier par raenchon. 656

C'est la matere de cel lay
Ichi le vous definerai.
Franchois, Poitevin et Breton
L'apielent le *Lay del Prison*. 660
[Ichi faut li lays del Prison
Je n'en sai plus ne o ne non.]
Si fu por Ignaure trouvés
Ki por amours fu desmembrés. 664

Chi define li lays d'Ignaure.

NOTES

Contrairement à l'habitude du manuscrit, aucun titre ne précède le texte.

A l'initiale, miniature (assez importante, une des plus grandes du manuscrit). Cette miniature représente la scène du verger. Ignaure est assis au centre ; son corps se porte en arrière tandis qu'il esquisse, de la main, un geste de défense devant le couteau que brandit sur sa tête une femme debout à sa droite. Derrière cette femme, une autre apparaît qui tient également un couteau ; et un troisième visage féminin se profile encore dans un coin.

L'amie la plus tendre est assise aussi, semble-t-il, à la gauche d'Ignaure qu'elle domine. Elle attire le héros contre elle, du bras droit, et de l'autre, levé, elle arrête le geste meurtrier.

Les robes des deux principales héroïnes sont pourpres ; celle d'Ignaure est d'un gris sombre. La seconde femme au couteau est vêtue de gris plus clair. Le fond de la miniature est bleu.

Sans être remarquable par la couleur ou le mouvement, le sujet est traité avec intelligence et vigueur.

V. 1. — Ms. *reponre*. Cfr. *langue du copiste* 22.

V. 5. — Ms. *bien h*.

V. 10. — *Nus hom* est une faute pour *nul hom* (datif, et il faut comprendre : il n'y a plus maintenant de récompense pour personne.

V. 22. — MONMERQUÉ et MICHEL, suivis par BARTSCH, avaient lu *Ariel*. Mais il semble bien qu'on doive lire *a riol*.

V. 35. — Faut-il comprendre : Chaque jour Ignaure était accoutumé au déduit ?

V. 38. — Le ms., effacé à cet endroit, donne une graphie qui ressemble à *Wriol*.

V. 48. — Ms. *il*. Les v. 46-51 signifient : Ignaure promet tant à chacune des dames qu'elle aurait son amour à sa volonté — et que, si cette dame l'agréait, il se considérerait servi comme un roi, que chacune pense qu'il est vraiment sa chose, et qu'elle s'en montre souriante et satisfaite.

V. 53-56. — BARTSCH, au v. 53, corrigeait *a chascune* ; et au v. 55, *n'a nul samblant*. Ces corrections ne sont pas nécessaires. La phrase,

un peu torturée, signifie qu'ignaure, quand il vient auprès de chaque femme leur mène « courtoise vie » car il ne se souvient pas d'une autre et ne montre pas que, cette autre, il l'ait enviée.

V. 70. — BARTSCH corrigeait *toutes les d.* Mais sur l'hiatus de *e* voyez v. 73, 101, 178, 435, 633 et *Versification*, p. 24.

V. 81. — Ms. *dame.*

V. 87. — *Fason no prestre*, c'est-à-dire « faisons notre confesseur ».

V. 123. — Ms. *batoit* (corr. BARTSCH).

V. 136. — Le vers est difficile à comprendre. Le sens de *mesjuger*, se tromper dans son jugement, convient bien ici ; mais « estre mesjugié » surprend : il faudrait « avés mesjugé » ou « vous vous estes mesjugiés ». Ajoutons que le verbe n'est guère employé au moyen-âge.

V. 141-3. — BARTSCH suggère de remplacer la rime fautive *la val* par *laiens* et *lie* par *alise*. V. *Versification* p. 24.

V. 155. — Ms. *fors de b.* (corr. MONMERQUÉ et MICHEL) cfr. v. 173.

V. 156. — BARTSCH corrigeait ici *se saigne* en *s'esrage*. Il faudrait alors admettre — sans parler de l'emploi bizarre du réfléchi *s'esrage* — que l'auteur s'est répété maladroitement à quelques vers de distance (v. 174). V. *Langue*, N° 9.

V. 170. — Le vers est corrompu, semble-t-il. Cfr. *nommés* deux vers plus bas.

V. 172. — Ms. *Nomme.*

V. 181-191. — Ces vers ont fort intrigué les premiers éditeurs qui ajoutent en note (p. 12) : « Tout ce passage est très obscur. »

En réalité, les v. 181-3 font allusion à une croyance qui subsiste aujourd'hui encore dans certaines parties de la France : certaines personnes, comme certains objets (pierres de foudre, arbres, plantes) ont la propriété d'éloigner la foudre. Il y a des conjurations rituelles (v. à ce sujet P. SEBILLOT, *Le Folklore de France*, 4 vol., 1904-1907). Certains actes « semblent se rattacher à l'idée que la foudre est conduite par un être vivant que l'on peut effrayer » (P. SEBILLOT, *op. cit.*, t. I, p. 108). D'où bruit, cris, etc. Ignaure étant un chevalier redoutable, il n'est pas surprenant que son nom, invoqué quand il tonne, soit assez fort pour détourner le coup de tonnerre (cfr. v. 195-6 : *Ignatures a non au franc cuer — Dont toute Bretagne fremist*).

Mais sur ce trait de folklore, l'auteur du *Lai* greffe une plaisanterie risquée : le confesseur fait remarquer à la pénitente qu'elle a appelé plusieurs fois Ignaure sans que, pour cela, certain « coup » fut détourné (la plaisanterie est répétée deux fois, v. 186-7 et 188-9). Ce qui amène la répartie de la singulière pénitente : « Dieu me ramène à de tels coups. Et que je ne regrette pas leur nombre. »

Au V. 191, le ms a *bonne*.

V. 202. — Ms. *me dites*.

V. 211. — Ms. *atargier*.

V. 213. — *L'une a l'autre*, corrigeait BARTSCH. Mais à moins qu'on n'admette ici encore la césure épique, la correction *creantra* est plus vraisemblable (v. *Langue*, N° 33).

V. 215. — Ms. *meche*.

V. 216. — *nous toutes* est un datif, comme *li*. Celle à qui Ignaure s'adressera d'abord doit promettre de donner rendez-vous non seulement à l'amant mais aux autres femmes.

V. 219. — Ms. *s'aporche*. BARTSCH corrigeait *chascune* en *chasque* (comme au v. 288. *Chasque* ne peut cependant pas être employé comme pronom (v. FOULET, *Petite Syntaxe de l'ancien français*, p. 189).

V. *Versification*.

V. 239. — Ms. *votre C*.

V. 242. — Ms. *ne se*. Il est probable que le copiste n'aura pas compris l'enclise *nes* (pour *ne les*). Même remarque pour le v. 243 où le ms. donne *ne l'en*. Or cette leçon doit être corrigée pour maintenir *eürs* qui est conforme à l'usage de l'auteur. *En* serait du reste ici superflu.

V. 248. — Ms. *sour* (corr. MONMERQUÉ et MICHEL).

V. 253. — *Aufage* est sans doute ici une erreur du copiste (v. *Vocabulaire*).

V. 258. — Ms. *bers i entre* (v. *Versification*).

V. 272. — Même emploi de *cui*, *Biaus Descouneüs* 5043.

V. 275. — Ms. *perge*. La correction *perge* (*perche*) en *piege* est ici nécessaire, non pour éviter une rime imparfaite dont pourrait fort bien s'accommoder l'auteur, mais parce que *el* réclame un masculin.

V. 287. — Ms. *or me*. V. *Versification*.

V. 297. — MONMERQUÉ et MICHEL qui lisaient *drufeus* proposaient la correction *trufeus*. Mais nous avons ici affaire à *durfeüs* avec métathèse de *r*, courante dans le ms. La césure est épique.

V. 301. — On attendrait plutôt : *ne ne faudra ja*.

V. 314. — Ms. *trestout*.

V. 327. — Ms. *equilanche*, MONMERQUÉ et MICHEL corrigeaient en *equitanche* (*equitantia* d'après DU GANGE). Mais les mulets d'Aquilante (ou Aquilance) figurent dans les chansons de geste, de même que les chevaux d'Aquilée (ville sarrasine). Cfr. LANGLOIS, *Table des noms propres dans les chansons de geste*. Sur cette correction cfr. Gaston PARIS (c. r. de l'édition BARTSCH, *Romania*, 1888, p. 142).

V. 337. — Ms. *hi oï*. La correction *h'oï* est plus satisfaisante que celle de BARTSCH supprimant l'article (v. *Langue*, p. 17). On pourrait aussi conserver la leçon du Ms en admettant la césure épique.

V. 377. — Vers altéré.

V. 379. — *Losengier* est ici répété par erreur.

V. 386. — Ms. *ja l'a moi samble*. BARTSCH proposait une correction qui n'est pas plus satisfaisante : *ja lait moi samble*. La correction adoptée est de Gaston PARIS.

V. 387. — On attendrait plutôt : *ains qu'ils issent*.

V. 395. — Ms. *mesdît vos* (corr. BARTSCH).

V. 429. — Ms. *U cheli ki*.

V. 446. — *son don*, c'est-à-dire, le don promis au « losengier ».

V. 449. — MONMERQUÉ et MICHEL, suivis par BARTSCH, corrigent la leçon du ms. en « aurons dangier ». Mais je pense qu'on peut très bien comprendre la réflexion des maris comme suit : « Si nous ne pouvons nous venger de nos femmes, elles seront les maîtres de ce château ; dès lors, nous sommes de fiers lâches ! »

V. 458-9. — *Cil... u il va*, c'est-à-dire le mari de la favorite.

V. 464. — Ms. *vous f*.

V. 469. — Ms. *desirent*.

V. 492. — Ms. *fait il*.

V. 495. — BARTSCH proposait de corriger *fois en fais*.

Mais nous avons peut-être affaire à un trait dialectal. Ignaure dit à l'époux trompé « Vous voyez bien quelle est notre foi », l'amour qui nous lie, la dame et moi. Même sens dans le B. D. 5370 : *Or puet on veïr vostre foi.* »

V. 505. — Ms. *no*.

V. 523. — En mettant ce vers entre parenthèses, MONMERQUÉ et MICHEL indiquaient par là qu'ils l'interprétaient comme une réflexion incidente de l'auteur : « chacune des femmes eut sa volonté accomplie » (puisqu'elles avaient voulu mettre Ignaure à mort). Mais la suite de l'histoire montre bien que les femmes ont pardonné à leur ami commun. Je comprends donc ce vers comme un appel pressant de l'amie élue aux autres amies : « Je ne sais si Ignaure est mort ou vivant. Et chacune de vous a eu d'Ignaure tout ce qu'elle voulait ! Aidez-moi donc » etc.

De cette façon, on évite les nombreuses corrections de BARTSCH qui avait ainsi reconstruit les v. 523-525 :

Or m'aidiés a faire mon doel :
Ensi com ot trestout son voel
Chascune et joie en ot chascune
Si nous soit la dolors commune.

V. 526. — Ms. *Li*.

V. 529. — Ms. *porons*.

V. 534. — *quel jugement... etc. glose conseil*.

V. 537. — Ms. *Des o*.

V. 541. — Ms. *prendent* (corr. G. PARIS). *Le vassal* est un datif ; « prenons au vassal tout le dernier membre... » etc.

V. 552. — Ms. *menoient*.

V. 553. — Ms. *les*.

V. 555-6. — intervertis dans le ms. (corr. BARTSCH).

V. 566. — Le vers n'est pas régulier ; cfr. *Vocabulaire*.

V. 562. — Ms. *lor*.

V. 580. — *Envoioit* : l'imparfait est surprenant ici.

V. 586. — Ms. *ne*.

V. 594. — Ms. *grans c*.

V. 595. — *Flans* est certainement fautif puisqu'au vers suivant la description continue à se rapporter aux yeux.

V. 599. — G. PARIS proposait de lire : *Lasse ! que nous avons mangié ?* Mais la correction ne me paraît pas nécessaire. Les dames déplorent ici le malheureux changement que leur imprudente conduite a déterminé. Le sens est : « Hélas, Ignaure, qu'avons-nous fait de vous ! »

V. 611. — Ms. *pour amis*.

V. 623. — Ms. *lor d*.

V. 625. — Ms. *des ames*.

V. 626. — Ms. *des chevaliers*.

V. 627. — Ms. *Et benis soit ki le fist faire*. A la rigueur on pourrait maintenir cette leçon (v. *Langue* N° 43) Mais la phrase serait moins claire. BARTSCH corrige : *Et bēnie soit ki fist faire*. *Kil fist faire* est encore préférable.

V. 637. — G. PARIS supposait qu'il y avait après ce vers une lacune (description de la « chaîne » qui lie l'amoureux). Mais le sens des v. 639 et suiv. s'enchaîne parfaitement, avec la description de la poitrine de la dame. Et voici quel est le processus de la pensée de Renaut : « l'aspect extérieur de ma dame est ravissant. Mais je n'en dirai pas plus : l'autre partie est couverte. Oui, de la chaîne qui me lie (c'est-à-dire de la dame), ce qui est le mieux est ainsi (couvert). » Suit, malgré tout, une description faite « de dehors » : c'est un admirateur qui parle et non un possesseur des trésors. Alors, au terme de cette description, v. 652, nouvelle exclamation du poète : « Voilà la chaîne toute entière ! »

V. 646. — Ms. *ert* (corr. MONMERQUÉ et MICHEL).

V. 661-2. — Ces deux vers qui n'ajoutent rien au sens et reproduisent maladroitement le vers précédent sont probablement interpolés.

TABLE DES NOMS PROPRES

- AQUILANCHE 327, contrée d'Aquilée (v. *Notes*).
- BRETAGNE 16, 195, Bretagne française.
- BRETONS 659, Bretons de France, opposés aux « français » et aux « Poitevins. »
- CLIMENCHE 235, Clémence, nom de femme.
- CONSTANTINOPE (*paille de*) 160, tissu précieux.
- DIU (AEURE) 440, POR DIU 494, PAR DIU 400; SE DEX T'ÀIT 394, exclamations.
- FRANÇOIS 659, Français, opposés aux Bretons et aux Poitevins, v. *Introduction*, p. 43.
- GIERMAIN (PAR SAINT 405, exclamation. On remarquera que Saint Germain (l'Auxerrois) est un saint bourguignon.
- HORIEL 21, Hoël, roi légendaire de Bretagne, neveu du roi Arthur.
La terre Hohiel est l'Armorique.
Hoël joue un rôle de premier plan dans l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Montmouth (v. FARAL, *Légende arthurienne*).
Un Hoël — Hoël de Nantes — est souvent cité dans les chansons de geste (v. LANGLOIS, *Table des noms propres dans les chansons de geste*).
- Hoël, cité par Marie de France, n'est pas mentionné par Chrétien de Troyes. Mais, chose intéressante pour l'attribution du *lai d'Ignaure* à Renaut de Beaujeu, le roi Hoël (Hoël de Gohenet) est cité plusieurs fois dans le *Bel Inconnu*, v. 5471, 5691, 5704, 5732, 5766.
- IGNAURES 19, 44, 52, 64, 114, 137, 155, 173, 194, 210, 226, 251, 278, 289, 295, 321, 341, 365, 420, 478, 490, 500, 521, 622, 662, le héros du lai. Sur ce nom, v. *Introduction*, pp. 30-34.
- JEHAN (*feste Saint*) 66, fête traditionnelle dans les romans arthuriens.
- LOUSIGNOL 37, surnom donné à Ignaure, le charmeur. On connaît le rôle important que joue le rossignol dans la poésie amoureuse.
- POITEVINS 659, dans le sens de méridionaux. *Introduction*, p. 43.

RENAUS 621, nom de l'auteur du Lai, Renaut de Beaujeu, v. *Introduction*, passim.

RIOL 22, 38, résidence d'Ignaure. D'après le contexte (« terre Hohiel »), cette résidence doit se trouver en Bretagne. Pourtant *Riol* ou *Riou*, dénomination extrêmement répandue dans le Midi de la France (= *ru*, ruisseau), ne se rencontre pas dans cette contrée. Pour tout le Nord, on ne relève qu'un Riou dans la Manche et un autre dans le Maine-et-Loire. Ce dernier ne serait pas trop éloigné des possessions de Hoël de Nantes. Mais l'un et l'autre sont d'infimes localités qui n'ont joué aucun rôle historique.

On verrait plus volontiers dans *Riol* du *Lai* une forme de *Rieux*, dans l'actuel département du Morbihan (arr^t de Vannes) où se trouvent les ruines d'un des plus importants châteaux de Bretagne, ancienne résidence des comtes de Vannes.

VERMENDOIS 132, Vermandois, pays de l'ancienne France dont le chef-lieu est Saint-Quentin.

VOCABULAIRE

- acointer (s')** 45, 52, s'adresser à quelqu'un, se mettre en rapport avec lui.
- ademetre (sans)** 216, sans faute.
- afier** 514, promettre.
- agais** 274, guet, guet-apens.
- arrière (mètre)** 555 littéralement, mettre en arrière, mettre derrière, c'est-à-dire, ici, repousser. L'expression n'est pas courante. Elle est toutefois à rapprocher d'un vers de Gautier d'Arras qui l'emploie dans son sens étymologique (*Ille et Galeron : M'onor metroie ariere dos*).
- asasé** 554, rassasié; *avoir le cœur « asasé »*, c'est être écœuré.
- assamblar une rente** 255, réunir un revenu; en d'autres termes, mettre de l'ordre dans des affaires d'argent. Expression empruntée à la langue du droit.
- aufage** 253. Le seul sens réel du mot, d'origine arabe, désigne un chef sarrasin, de là un chef, un puissant personnage. Par abus de langage, il a été appliqué à un cheval (p. ê. à cause de *auferant*). V. là-dessus A. THOMAS, *Romania*, t. 26, pp. 413-14.
Mais le sens réclamé par le contexte d'*Ignaure* est serviteur, aide; on ne voit pas comment on serait arrivé à cette notion.
Aufage, ici, doit avoir été substitué à un autre mot.
- aüner** 532, réunir.
- avant (venir en)** 375, littéralement, s'avancer. Ici, être mis en évidence, être révélé.
- avillier** 206, déshonorer. L'emploi avec *faire* est rare; d'après cet exemple, « faire avillier quelqu'un », c'est le pousser à se déshonorer.
- bourch** 365, bourg, localité où vit Ignaure, par opposition au « chastiel » où vivent les dames.
- carbiu (par le)** 209, juron.
- caus** 187, 189, 190, *cos* 183, coups; ici plus spécialement, coups de tonnerre (v. *Notes*).
- caïne** 637, 652, 653, chaîne, symbole de la sujétion amoureuse.

complainte 588. Le sens étymologique qui se conservera très tard est *plainte*. On remarquera cependant que, dans ce texte, *complainte* est bien près de l'acception moderne, plainte chantée. On comprend bien l'évolution du mot en lisant ces vers du *Castelain de Couci* :

V. 13... Faisoient cans, dis et partures
En rimes de gentes faitures.
Ensi grascioient Amours
En *complaignant* de lor dolour.

consaus (c'est tout) 419, c'est vraiment un secret.

coutume (avoir a) 35, être accoutumé (v. *Notes*).

couvenant 121, stipulation, déclaration.

couvignables 605, convenable, apte à quelque chose ; ici, apte à la chasse avec des chiens ou des oiseaux. L'expression ne paraît pas courante.

creanter 46, 213, promettre.

cuevrir (se) 381, se cacher, se dissimuler.

dangier (avoir) 449, avoir l'empire, la domination (v. *Notes*).

dansiaus 32, jeune homme. Employé adjectivement v. 64 en parlant d'Ignaure : jeune, ardent.

defois 186, défense.

demoustranche 453, démonstration, objet d'un exposé. Mot de la langue du droit qui n'est guère employé en poésie.

deporter (se) à 233, borner son plaisir.

desir 567, ici, n'est pas l'action de désirer, mais l'objet du désir.

despit (tenir en) 559, mépriser.

despondre 2, exposer, publier.

dosnoler 491, parler d'amour, faire la cour à une femme.

drufelüs 297, misérable dans le sens de malhonnête, vaurien.

embatre 275, précipiter, culbuter.

en[°], 298, 574, **enne** 311, particule interrogative.

enganer 481, tromper ; ici, plus spécialement, prendre au piège.

engresse 424, acharnée.

entremès (mauvais) 393, entremise, intervention de mauvais goût.

entrer 28, ici, commencer.

entresait 322, aussitôt.

envier 55, en parlant d'une femme, la désirer.

escroistre 317, pousser de grands cris.

esgarder 551, décider.

eslire 608 a, ici, comme dans le B. D. 4844, le sens de gratifier.

espie 455, 484, espion.

estage 39, habitation, demeure, séjour. Les « pers a estage » semblent ici faire allusion à une coutume féodale que DU CANGE (*Notice sur les établissements de St Louis*) définit en ces termes à *estage* : « Garde que l'homme de foy lige doit à la maison de son seigneur. Cet *estage* se devoit faire en personne par les vassaux, huit jours après qu'ils en avoient été requis par leurs seigneurs, ainsi que porte la coutume d'Anjou. Les uns le devoient avec leurs femmes et leur famille, d'autres estoient exemptez d'y mener leurs femmes. »

L'*estage* avec les femmes est bien celui qui a lieu, dans *Ignoure* au profit du seigneur de Riol; c'est ce qui explique que tant de gentes dames étaient réunies dans le même château.

estraigne 231, étrangère, indifférente.

falir 184, se tromper.

flans 595, doit avoir été substitué ici à un autre mot (v. *Notes*).

fois (a ceste) 233, pour cette fois.

foison (la bon) 191, abondance. D'ordinaire, on a *grant foison* (v. *Notes*).

garnir 244 avertir; **bien garnies** 247, bien pourvues.

goulouser 574, convoiter ardemment.

huihot 412, = **wihot**, cocu. Le terme n'est répandu que dans le Nord, et particulièrement, en Picardie.

liege (tout) 140, absolument attaché, absolument fidèle.

losengier 557, flatter, vanter.

main (prendre en) 406, comme on dit prendre un marché en main, se porter garant.

maïresse 566, maîtresse, au sens moderne du mot? Cet emploi pour « amie » est exceptionnel à l'époque du *Lai*. Godefroy n'en fournit aucun exemple; et Littré, dans l'historique du mot selon l'acception moderne, ne cite comme ancien texte qu'*Ignoure*. Dans le *Roman de la Rose* lui-même, *maïresse* est encore employé dans le sens de nourrice. On sait en effet que la « maïstre » de nos plus anciens romans est une nourrice, ou une magicienne. Peut-être faut-il comprendre ici que l'amie d'*Ignoure* a été pour lui une magicienne, un mauvais génie.

mesjugier 136, v. *Notes*.

moi (estre a) 305, mesure, juste mesure. L'expression signifie ici : la raison n'est pas juste pour moi, ce n'est pas une raison valable.

ore (desci a) 350, jusqu'à présent.

- paire** 281, 3^e pers. sing. subj de *parer*, *perer*, expier.
- percheüs** 372, découvert.
- perine** 488, de pierre.
- plait (esmouvoir un)** 210, expression apparentée à *bastir un plait* que l'on trouve dans les fabliaux et chez Jean Renart, avec le sens ironique de « arranger une affaire ». Elle doit être empruntée à la langue du droit et signifie ici, plaisamment : « Ignaure a mis en branle cette affaire ».
- postie** 257, 263, portillon, barrière.
- ramentevoir** 199, rappeler.
- rente**, revenu, v. *assambler*.
- repondre** 1, parfait *repusent* 246, dissimuler, cacher.
- reviel** 84, 471, **reviaus** 63, ce mot, qui du sens de révolte, agitation a passé à joyeuse agitation, joyeuse vie, a ici un sens un peu particulier. « Etre plein de reviel », dans les trois exemples du *Lai*, signifie en effet aimer le plaisir, s'y adonner.
- sacher** 319, tirer, employé surtout en picard.
- sages (faire)** 581, faire connaître, avertir.
- soris** 373, 480. Le proverbe, cité ici sous une double forme : « soris ki n'a c'un trau poi dure » et « La soris ki n'a c'un pertuis — Est molt tost prise et enganée », figure dans les *Proverbes français*, éd. MORAWSKY, C. F. M. A., 449 : *Dahez ait la soris qui ne set c'un pertuis*, 1035 *La souris est mauvese qui ne set c'un pertuis*.
- sospendre** 476, surprendre.
- talens** 269, désir.
- tiesmoing** 135, témoignage ; le mot n'est guère employé en poésie.
- trahitres** 284, 390, traître.
- vassal**, jeune homme noble. Emploi un peu particulier dans le *Lai* qui appelle ainsi son héros, sans pour cela insister sur ses qualités de noblesse ou de bravoure. Même emploi dans le *Biaus Descouneüs*.
- vaute** 487, salle voûtée.
-

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
I. — Analyse du poème	7
II. — Manuscrit, éditions et adaptations	10
III. — Etablissement du texte	12
IV. — La langue de l'auteur	13
V. — La langue du copiste	21
VI. — La versification	24
VII. — La composition du lai	28
VIII. — L'auteur et la date	39
TEXTE	45
NOTES	64
TABLE DES NOMS PROPRES	69
VOCABULAIRE	71



